

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. PIERRE FORTIN, président  
M. MICHEL GERMAIN, commissaire  
M. JACQUES LOCAT, commissaire  
Mme NICOLE TRUDEAU, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE  
DE L'INDUSTRIE DES GAZ DE SCHISTE AU QUÉBEC**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 13

---

Séance tenue le 24 novembre 2010 à 18 h 30  
Salle du Club Lions Laurier-Saint-Flavien  
16, rue des Érables  
Saint-Flavien

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2010  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT ..... 1  
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
ALAIN LÉVESQUE ..... 2  
Mme LISE THIBAUT ..... 9  
SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC..... 18  
    M. Martin J. Côté  
    M. Denis Villeneuve  
M. PIERRE BLUTEAU ..... 23  
REGROUPEMENT DES MÉDECINS POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN..... 28  
    M. Jacques Levasseur  
REPRISE DE LA SÉANCE  
Mme SONIA LAFOND et Mme OLIVIA DESROCHERS ..... 36  
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES ..... 41  
    M. Guy Lessard  
    M. Cosmin Vasile  
QUÉBEC SOLIDAIRE – UNIVERSITÉ LAVAL ..... 53  
    M. Raphaël Langevin  
TERRE CITOYENNE ..... 57  
    M. Laurent Lamarre  
Mme FRANCINE LEMAY ..... 62  
MOT DE LA FIN..... 66

**SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2010  
SÉANCE DE LA SOIRÉE  
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir et bienvenue à cette dernière séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le développement durable de l'industrie des gaz de schiste au Québec.

10

Bienvenue également à ceux et celles qui suivent nos travaux par Internet.

Je suis Pierre Fortin, je préside cette Commission d'enquête et je suis secondé par messieurs Michel Germain, Jacques Locat et Nicole Trudeau.

15

Nous allons poursuivre avec les présentations des mémoires par les participants.

Le temps imparti est de quinze (15) de minutes par présentation avec, le cas échéant, quelques minutes pour échanger avec la Commission.

20

Si votre présentation devait être plus longue, je vous invite à en faire un résumé, afin de permettre un échange, car vos mémoires ont déjà été lus par la Commission d'enquête.

25

Ce soir, nous avons douze (12) présentations prévues à l'horaire, et on devrait terminer vers les dix heures et demie (10 h 30).

Il est important, par équité, par respect envers les personnes inscrites, de respecter l'horaire qui est fixé.

30

Si ce n'est déjà fait, je demande aux personnes inscrites de se présenter à l'accueil pour aviser la coordonnatrice de leur présence. Nous pourrions ainsi respecter l'horaire.

Il est aussi possible d'exercer un droit de rectification. Les personnes qui désirent faire une telle rectification, doivent s'inscrire au registre à l'arrière.

35

Je rappelle que le droit de rectification ne peut être utilisé que pour corriger les faits ou les données et non contester ou remettre en question une opinion exprimée par un participant.

40 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les  
personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect  
de la vie privée des personnes.

45 Certaines de ces règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être  
diffamatoires ou injurieux. Aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera  
tolérée. Et je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

Je vous rappelle que des propos qui ne respecteraient pas ces règles vous exposent à  
d'éventuelles poursuites de la part des personnes qui s'estimeraient lésées.

50

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES  
ALAIN LÉVESQUE**

55 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Maintenant, j'inviterais notre premier participant, monsieur Alain Lévesque.

Bonsoir.

60

**PAR M. ALAIN LÉVESQUE:**

65 On m'a dit tout à l'heure que vous avez eu l'occasion de lire les mémoires à l'avance, alors je  
vais essayer dans ma présentation de favoriser les échanges, pour vous permettre de me  
questionner ou d'avoir un peu plus de compléments d'information.

Alors je suis Alain Lévesque et je me présente à vous comme un citoyen, un citoyen qui a  
été interpellé. Je le présente un peu dans mon mémoire.

70

J'ai été interpellé pour deux (2) raisons, pour l'essentiel. J'ai été une personne privilégiée,  
puisque depuis deux (2) ans, j'ai été amené à siéger au sein d'un comité du Bureau de la  
normalisation du Québec, un comité qui s'intéressait à développer une nouvelle norme québécoise  
sur le développement durable.

75

C'est un bel exercice qui m'a appris beaucoup. J'en ai retiré énormément. J'y ai participé,  
moi, comme entrepreneur, comme un membre représentant les PME.

80

Cette norme-là, nous, je peux pas en parler, parce que le gouvernement présentement l'a en main et en dispose, donc lorsqu'il jugera à propos ou lorsqu'il décidera, s'il décide d'aller de l'avant avec cette norme-là, bien, il fera des annonces.

85

Par contre, je trouvais intéressant, avec ce regard-là, d'essayer de vous aider dans cette tâche-là, puis c'est ce que je viens faire aujourd'hui, j'essaie comme citoyen de voir, bon bien, qu'est-ce que je peux faire pour vous aider à avancer dans votre mandat.

90

Je suis interpellé aussi parce que dans ma famille, du côté de ma mère, ce sont des résidents de l'Île Verte, et l'Île Verte, c'est dans le fleuve Saint-Laurent, donc on a été touché de plein front par les gaz de schiste, puis on s'intéressait à ça, nous, depuis plus de deux cents (200) ans, la famille Fraser a développé l'Île Verte, a cultivé sa terre, a essayé par tous les moyens de réussir à prospérer.

Là, on se trouvait un peu saisi par ça.

95

Alors mon mémoire aujourd'hui que je vous présente, c'est un mémoire qui vous propose une solution qui, je crois, vous aide à rencontrer deux (2) des aspects de votre mandat!

100

Dans un premier temps, vous devez trouver une méthode pour faire que ça fonctionne, le développement durable au niveau des gaz de schiste. Dans le mandat que j'avais identifié, on demande, "de proposer un cadre au développement de l'exploitation puis de l'exploration".

Alors je pense que j'adresse ça, avec mon mémoire, et également proposer des orientations pour l'encadrement légal et réglementaire.

105

Mon mémoire s'intitule "Un ordre professionnel en développement durable pour un essor de l'industrie des gaz de schiste".

110

Donc vous pouvez voir au titre que déjà, je suis favorable au développement de l'industrie des gaz de schiste au Québec. Je trouve que dans cette industrie-là, il y a une promesse intéressante, il y a une richesse, en fait une promesse de richesse qui est intéressante à développer. Il s'agit de s'y intéresser, il s'agit de le faire de manière intelligente.

115

Je pense que le développement durable nous offre ces outils-là. On a trois (3) dimensions dans le développement durable, et c'est de la manière qu'on est capable de les marier, de les combiner ensemble, l'économie, l'environnement, la société, bien, c'est à travers ça qu'on va trouver le moyen de permettre à cette industrie-là de prospérer mais aussi à nous comme province de prospérer.

Alors je vous ai expliqué un peu rapidement ce qui m'amenait à vous aujourd'hui.

120 Une des premières choses que je vois dans cette industrie-là, c'est la possibilité de lui permettre de croître en s'imprégnant du développement durable. Donc lorsque je parle de référentiel de normes, une des normes qui est publiée, très connue, c'est la norme SD 21000, donc c'est la norme française sur le développement durable. C'est un guide qui propose aux entreprises comment on peut appliquer dans notre organisation les principes du développement durable.

125 Les entreprises qui oeuvrent au niveau des ressources naturelles, je crois que c'est des entreprises qui sont touchées de plein front et qui peuvent, à travers cette norme-là, intégrer le développement durable et dynamiser les opérations, dynamiser leurs chances également de développer ça de manière harmonieuse avec l'industrie.

130 L'expression de ce travail-là va se faire à travers un rapport de développement durable.

135 Donc la première recommandation que je vous propose, c'est: Lorsqu'une entreprise va demander le droit de faire un nouveau droit pour faire – le premier que je vous parle, c'est de l'exploitation, si je me trompe pas – donc lorsqu'on demande un nouveau droit d'exploitation, c'est de permettre à cette entreprise-là de produire annuellement un rapport de développement durable.

140 Ce rapport-là va lui permettre de nous annoncer un peu comment elle a réussi à développer son entreprise, comment elle va aller à travers chacune des trois (3) dimensions, à aller chercher chacun de ces aspects-là pour s'intégrer très bien à la société harmonieusement et au niveau économique, comment elle a réussi à développer la richesse autant pour elle que pour nous, puis de faire prospérer également au niveau de l'environnement.

145 C'est un peu comme pour un rapport d'impôt finalement. On va demander à cette entreprise-là de s'autoévaluer à partir d'un cadre défini, donc on va dire, bon bien, on a des indicateurs qui sont connus à travers, entre autres, un qui est très utilisé, le GRI, le Global Reporting Initiative. On va identifier là des indicateurs. On va lui dire, fais ton suivi à travers ça, témoigne-nous de cette implication-là en développement durable et présente-nous ce rapport-là annuellement. Un peu comme pour un rapport d'impôt.

150 Donc c'est la première chose. Moi, je dis, il y a moyen pour nous, à travers le développement durable, de non seulement faire que c'est plus acceptable, de développer la ressource pour le Québec, mais aussi de permettre à ces entreprises-là de prospérer et aller chercher la richesse.

155 C'était mon premier. Je sais pas si vous me suivez jusqu'à présent? Oui.

160 La deuxième recommandation que je vous propose, c'est une recommandation au niveau des droits d'exploration. De la manière qu'on a développé présentement le marché au niveau de l'attribution des claims, au niveau de l'exploitation des gaz, c'est finalement une méthode qui favorise l'entreprise qui est la plus rapide, la plus agressive à aller sur une carte, pointer du doigt un territoire, étant donné qu'on a quand même une bonne idée où sont les gaz, on a quand même une certaine chance de trouver, on fait pas tout à fait ça au hasard.

165 Moi, ce que je vous propose, c'est que j'aimerais ça qu'au Québec, on se donne un système qui nous permette de trouver des joueurs étoiles, de trouver des gens qui vont être capables, à la fois d'avoir les meilleures chances de s'intégrer dans la société, de dire quoi, on arrive dans un site, et on est capable de le développer.

170 Également, nous, de nous promettre des redevances qui sont intéressantes, et également de pouvoir prospérer de développer efficacement la ressource.

D'attribuer ça à celui qui est le plus vite, je trouvais pas ça la méthode la plus intelligente.

175 Alors ce que je vous proposais, c'était un peu de suivre un peu le même modèle qu'on a en affaires. C'est-à-dire de proposer à ces entreprises-là, de nous présenter l'équivalent d'un plan d'affaires, un plan d'affaires s'inspirant d'un rapport de développement durable où là, selon toujours les meilleurs estimés qu'on peut avoir, avec des indicateurs, de nous donner un aperçu de comment ils se proposent de développer la ressource, comment ils se proposent de s'intégrer dans  
180 la société et comment ils espèrent générer une richesse à travers ça.

Alors c'était ma deuxième recommandation.

185 Ce qui va nous permettre à nous de faire un choix éclairé, pas seulement de dire, on va attribuer à celui qui est le plus rapide. On va y aller avec ceux qui ont les meilleures chances, comme on va faire au hockey par exemple, lorsqu'on va bâtir, on va se faire une équipe en début d'année pour dire, bon bien, ça va être nos meilleurs joueurs.

190 On va pas regarder l'argent qu'ils ont dans leurs poches, on va s'intéresser à leurs capacités, à leurs performances à développer la ressource. Et c'est ce que j'aimerais que vous puissiez recommander.

195 Ma dernière recommandation, elle adresse directement l'essence de mon rapport, de mon mémoire.

On a un rapport à présenter annuellement, on a un plan d'affaires en développement durable à développer. Ce sont des rapports qui sont faits par l'entreprise, qui sont autogénérés.

200 Pour nous aider à bâtir ça, pour gagner la confiance du public et aller rechercher les meilleures pratiques, je propose qu'on se dote au Québec d'un ordre professionnel en développement durable, que ce soit des ingénieurs, que ce soit des comptables, selon les gens à qui on peut en parler, des gens vont s'y intéresser.

205 Par exemple des comptables vont nous dire, annuellement on dépose des rapports financiers, on a déjà, nous, des rapports de développement durable qu'on va faire, donc on serait peut-être des gens qui naturellement pourraient le faire.

210 De l'autre côté, dans mon rapport je le mentionne, il y a un grand nombre d'universités qui ont déjà des finissants dans différents aspects de l'environnement, du développement durable, donc on a peut-être des ressources là qui sont des ingénieurs qui pourraient nous alimenter puis nous permettre d'avoir, au sein de l'entreprise, des ressources, qui, eux, seraient capables d'identifier les bons indicateurs pour faire le suivi de la performance de l'entreprise et également, nous attester que l'information est véridique.

215 Un peu comme pour un rapport d'impôt.

Le gouvernement envoie pas une armée de fonctionnaires voir sur le terrain si on fait notre rapport d'impôt comme il faut.

220 Nous, on a choisi, comme citoyen ou comme entreprise, on va faire le travail nous-mêmes. Dans le cas d'une entreprise, ils vont faire leur état financier, vont le confier à un comptable qui va le présenter pour le rapport d'impôt.

C'est un peu la même chose que je propose ici.

225 Donc qu'on ait là un professionnel qui va dynamiser le développement durable au sein de l'entreprise, qui va en être le champion.

230 Et l'effet bénéfique derrière tout ça, c'est que nous, le réflexe pratique, la chose la plus simple qu'on va essayer de faire, c'est qu'on va vouloir se protéger en mettant énormément de règlements, mais est-ce que derrière ça, on va être capable d'appuyer la mise en oeuvre de ces règlements-là?

235 En transférant, en inversant cette dynamique-là, on est capable de dire, au lieu de mettre une légion de fonctionnaires qui vont essayer, à travers le ministère de l'Environnement, le ministère du Développement durable, le ministère des Ressources naturelles, d'aller sur le terrain et de nous faire état du respect de ces règlements-là, amenons des règlements, oui, mais



amenons au sein de l'entreprise un ordre professionnel, des gens qui sont capables de nous rendre compte de ça eux aussi.

240 Ce qui va aider à contrebalancer la réglementation, et pour tout ce qu'on n'aura pas pu anticiper l'évolution des technologies, avoir par exemple une politique intégrée, bien, ces gens-là vont être capables, au niveau de l'entreprise, de dynamiser le tout et nous permettre d'avoir là vraiment la meilleure combinaison possible pour développer notre industrie des gaz de schiste.

245 Alors si vous avez des questions, je vous invite à me les adresser.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

250 Moi, j'aimerais comprendre, quand vous dites, vous proposez de créer un ordre professionnel, est-ce que ça s'apparenterait pas plutôt à une norme de certification ISO en développement durable?

255 Comment vous voyez les deux (2) choses de façon différente?

Parce qu'un ordre professionnel, c'est un ordre de professionnels pour rassurer le public que les normes de sa profession sont bien, donc il donne une garantie au public!

260 **PAR M. ALAIN LÉVESQUE:**

Oui, très bonne question.

265 En fait, si on regarde un comptable aujourd'hui, un comptable aujourd'hui, au mois de novembre, c'est un comptable qui va exercer sa profession au regard des principes comptables généralement reconnus. Il va faire une vérification. Il fera pas un audit avec une certification, il va faire une vérification.

Moi, ce que je propose, c'est la même chose.

270 D'ailleurs, les normes qu'on voit, comme en France, la SD 21000, c'est pas une norme qui va certifier ou qu'on va se conformer.

Donc c'est vraiment un guide qui nous accompagne. C'est un peu le même principe.

275

Moi, on a les principes du développement durable, je verrais ce professionnel-là essayer de trouver la meilleure recette pour permettre à l'entreprise de bien intégrer les principes du développement durable.

280 Donc ce professionnel-là aurait pas comme mandat de certifier l'entreprise, il pourrait faire la vérification tout simplement.

Et il aurait vraiment comme mission, lui, de faire la vérification. Ce serait son acte protégé.

285 Des consultants pourraient, je parlais de comptables, ça pourrait être des consultants spécialisés qui pourraient aider l'entreprise. Mais la vérification de ce rapport-là serait faite par ce professionnel-là, et c'est vraiment une vérification.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

290 OK. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

295 Une question concernant justement les ordres professionnels.

300 En principe, les ordres professionnels se construisent via un programme d'enseignement universitaire spécialisé. Donc vous proposez qu'on crée des programmes universitaires pour faire ça ou plutôt de demander aux ordres professionnels de se donner des codes de déontologie concernant le développement durable?

**PAR M. ALAIN LÉVESQUE:**

305 En fait, il s'agirait de voir. Dans le développement durable, je crois qu'il y a plusieurs – on a trois (3) dimensions – donc il y a plusieurs chemins par lequel on peut arriver au développement durable.

310 Que ce soit au niveau social, au niveau économique, au niveau environnement. Il y a déjà des programmes au niveau des universités où on va nous permettre d'avoir un développement, soit au niveau de la maîtrise, soit à travers un microprogramme.

Donc il s'agirait de voir à quel point, par exemple je sais que les ingénieurs, on va demander, on va exiger énormément de ces gens-là pour adhérer à un ordre professionnel des ingénieurs.

315 Est-ce qu'on veut aller à la même étendue, c'est une question intéressante à se poser.

320 Mais je crois que des gens déjà sortent de nos universités, et je mentionnais par exemple à Chicoutimi où ils avaient, eux, une dizaine de cohortes de finissants à travers le microprogramme de développement durable, et eux se sont inspirés d'un programme français, si je me trompe pas, au niveau européen où ils appellent les écoconseillers.

Je crois que là, il y a des gens avec un profil intéressant qui pourraient adhérer, permettre d'avoir déjà un premier profil.

325 Ça pourrait être carrément des gens qui sont au niveau universitaire et qui, par exemple à travers l'Université de Sherbrooke, l'Université de Montréal, ont déjà un profil en développement durable. On pourrait identifier tout simplement quel est le profil qui nous permet, quels sont les éléments qui sont à amener.

330 Mais je crois que ces finissants-là sont déjà sur le terrain.

Et je croirais également que ça pourrait être une recette intéressante pour le développement de nos ressources naturelles en général, de s'intéresser à voir comment on pourrait, par exemple, accorder des droits d'exploitation à travers la recherche de la performance.

335 Donc ces gens-là qui viennent d'un profil économique, qui viennent d'un profil au niveau par exemple social, pourraient vraiment faire un pont entre les municipalités, les MRC, et à amener, à contribuer – ils pourraient se faire compléter également à travers d'autres sources.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

340 Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

345 Merci beaucoup monsieur Lévesque.

---

**LISE THIBAUT**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant madame Lise Thibault.

355 Bonsoir.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

Bonsoir. Mon nom est Lise Thibault, le suis de Lévis, je suis citoyenne de Lévis.

360 Je vous présente un résumé évidemment, j'ai coupé en trois (3) mon mémoire, pour entrer dans le temps.

Mon introduction est aussi ma conclusion, alors j'y reviendrai pas à la fin.

365 La découverte de l'exploitabilité des gaz de shale au Québec paraissait une bonne nouvelle en 2008. On en est moins sûr aujourd'hui et on sait qu'il faut agir avec une grande prudence.

Les principes de prévention et de précaution doivent absolument être appliqués.

370 De plus, si jamais elle devenait réalité, l'exploitation de ce gaz doit être avantageuse pour l'ensemble des Québécois.

375 Pour en arriver là, certaines conditions rigoureuses s'imposent concernant la protection de l'environnement, le bien-être, la sécurité et la santé publique, l'équité sociale et l'efficacité économique.

380 Cependant, les récents événements et ces présentes audiences nous ont démontré qu'intervenants et dirigeants gouvernementaux, comme fiduciaires du bien collectif et responsables du mieux-être de la population, n'ont ni les connaissances nécessaires pour en faire une gestion éclairée, ni, pour trop d'entre eux, la volonté de gérer en fonction du mieux-être de la collectivité québécoise.

385 Il est clair que le gouvernement actuel n'est pas à la hauteur de son rôle de fiduciaire du bien collectif dans l'affaire des gaz de shale. Il est important de corriger cet état de fait avant de permettre toute exploitation de cette ressource et avant d'en fixer les règles.

390 Je demande donc à cette Commission de prendre les responsabilités qui lui incombent et de faire les recommandations qui s'imposent au gouvernement québécois, en commençant par l'imposition d'un arrêt immédiat des travaux sur le terrain, afin de permettre à nos élus de recueillir les informations nécessaires, de consulter la population et d'entreprendre la réflexion essentielle à l'élaboration d'une stratégie éclairée et responsable.

395 Les Québécois se retrouvent présentement face à l'exploitation anarchique et au bradage de leurs ressources naturelles, il faut que ça cesse.

Le titre de mon mémoire, c'est sur la gestion gouvernementale dans l'affaire des gaz de shale. J'ai une petite citation avant de commencer!

400 "Dormez en paix, braves individus, la démocratie capitaliste est bien gardée. Contre vous, quand vous vous réveillerez."

405 La gestion gouvernementale! Le gouvernement du Québec a ouvertement mis la table au bénéfice de l'industrie des gaz de shale, rien n'est trop beau pour valoriser cette industrie. De leur côté, les différents ministres de l'Environnement sont demeurés muets à ce sujet.

On se retrouve présentement devant des audiences au mandat étriqué, aux délais beaucoup trop courts, sans étude d'impact, et enfin, se limitant aux seuls territoires où une exploration est présentement en cours, comme si l'ensemble des Québécois n'était pas concerné.

410 Tout porte à croire que ces audiences sont destinées à faire office de trompe-l'oeil.

415 En première partie des audiences, on s'est retrouvé trop souvent confronté à des réponses vagues, incomplètes ou inexistantes, et la majorité des demandes d'information écrites des participants est demeurée sans réponse, alors que la Commission a pourtant le pouvoir d'exiger ces réponses.

420 La performance de certains ministères, particulièrement le MRNF, devient carrément désolante, quand on voit ses représentants se comporter en partenaires de l'industrie plutôt qu'en ses évaluateurs, comme il se devrait lors d'audiences d'évaluation environnementale.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe, "Les experts...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 6, dernier paragraphe, fin, "... de la Sécurité publique.")**

425 Le ministère de l'Environnement le dit lui-même, il n'a que peu de connaissances de l'industrie des gaz de shale. Il ne possède donc pas les éléments de base nécessaires pour évaluer, émettre des permis, surveiller.

430 Le ministre, quant à lui, ne semble pas disposé à discuter la pertinence et la faisabilité de ce genre d'exploitation, alors qu'on ignore totalement si ces points sont compatibles avec la protection de l'environnement.

La loi qui régit le MDDEP et son titulaire est pourtant claire.

435 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 1<sup>er</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne, "Le ministre...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, 3<sup>e</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne, "... mis de côté.")**

440 Son devoir de gestionnaire responsable du bien commun pour se consacrer à la vente aux moins offrants de nos richesses naturelles collectives.

445 L'attitude jovialiste du représentant du MRNF tout au long des audiences, sa tendance marquée à ne pas répondre aux questions et ses efforts pour améliorer l'image glamour de l'industrie égratignent passablement la crédibilité du rôle de fiduciaire des richesses pétrolières et gazières qu'il a lui-même attribuées à son ministère lors de son allocution en ouverture d'audience.

450 Le profit conduit à la ruine disait pourtant un expert invité de la Commission, monsieur Luc Lacoursière, si on ne s'assure pas de l'existence d'une culture de sécurité de protection de l'environnement, dans l'industrie et au gouvernement, avant de songer au profit. Il cite l'exemple de la pire marée noire de l'histoire des États-Unis dans le golfe du Mexique cet été.

455 Prévention et précaution! Pour des raisons d'accès à l'information, les experts de Santé publique n'ont pas réussi à obtenir de la part de l'industrie les renseignements nécessaires à l'évaluation des risques pour la santé.

460 Il faut avancer avec prudence a résumé l'expert de Santé publique, monsieur Vigneault, et il y a beaucoup de dangers connus.

465 Au mépris des principes de prévention et de précaution, l'industrie rétorque sans référence qu'aucune étude n'a montré un impact néfaste sur la population, faisant preuve de son manque de préoccupation envers la santé et la sécurité publique.

470 Mais le problème principal est pas là. C'est pas l'industrie qui, en bout de ligne, est responsable de la santé et de la sécurité des populations, c'est le gouvernement. Malheureusement, il semble que le nôtre a abdiqué de son rôle.

475 Pic pétrolier et déplétion des hydrocarbures. Il peut sembler paradoxal d'utiliser le contexte de raréfaction d'une ressource pour justifier l'idée d'en retarder et d'en restreindre l'exploitation, mais le respect des principes 2, 4 et 14 de la Loi sur le développement durable nous y amène infailliblement, tant d'un point de vue économique qu'environnemental.

Le pic de production de pétrole aura vraisemblablement été atteint entre 2006 et 2010 et aura des conséquences importantes sur les prix et l'accessibilité des autres formes d'énergie.

475 L'économie mondiale, telle que nous la connaissons aujourd'hui, disparaîtra à tout jamais, et ce moment est lié au pic de la production de pétrole.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Aucune énergie...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 11, 3<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... de nos comportements...")**

480 Un recours massif aux énergies renouvelables et une action rapide, qu'on arrivera à rendre la transition moins douloureuse pour le plus grand nombre possible.

Les mêmes moyens en somme que pour un autre défi, le plus important de l'humanité, celui de la lutte aux changements climatiques.

485

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, 4<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "Il semble...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 11, 4<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... moins fastes.")**

490 Pourquoi auparavant ne pas développer nos abondantes sources d'énergie propres et renouvelables et plutôt considérer le gaz comme dernier recours, seulement si besoin essentiel?

Qu'est-ce qui nous pousse tant à procéder à l'aveugle maintenant, puisqu'en plus des risques encourus, on n'a aucune chance d'y trouver notre compte comme société?

495

Et cette fameuse notion de compétitivité tant évoquée, à quoi ça sert d'être compétitif si on doit y laisser sa chemise?

500 Pourquoi ne pas attendre le moment d'un véritable besoin quand il sera le plus rentable d'exploiter cette ressource? Quels sont nos besoins véritables? Doit-on forer six cents (600) puits par année pour les couvrir? Pourquoi pas s'organiser pour protéger cette ressource non renouvelable, afin de pouvoir en constituer un legs pour les générations qui nous suivront?

505 Le Québec doit s'échapper de cette culture colonialiste dans laquelle il semble de plus s'enliser et prendre en main son développement énergétique afin d'être en mesure d'en garantir une orientation responsable et un profit pour toute la collectivité.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 12, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Le gaz emprisonné...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 12, dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... d'acquérir.")**

515 De plus, une gestion énergétique en accord avec les principes du développement durable fait d'une pierre deux (2) coups, étant aussi partie intégrante de la lutte contre le réchauffement climatique.

515

Sur l'enflure du discours économique des promoteurs du gaz!

On va faire du cash, lançait récemment madame Normandeau, laissant croire au pactole pour tous les Québécois.

520

Et le président de l'APGQ, André Caillé, d'en rajouter.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 13, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Les milliards...")**

525

**FIN DE LA LECTURE (Page 13, 4<sup>e</sup> paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... d'Hydro-Québec.")**

Avant de présenter mes recommandations, j'aimerais ajouter que je conserve espoir que mon grain de sel fera partie d'un tout qui réussira peut-être à convaincre la Commission de remplir son mandat avec sincérité dans l'intérêt collectif et en refusant toute pression indue.

530

Il ne faudrait surtout pas que ce BAPE-ci se révèle être dans la foulée du BAPE sur Rabaska où les pressions indues ont eu raison de la déontologie et du Code d'éthique.

Mes recommandations!

535

Ma première demande est à l'endroit des membres de cette Commission, à l'effet d'agir avant tout selon leur propre conscience et de puiser dans leur courage, afin de remettre un rapport responsable et conforme à l'éthique.

540

Je demande aussi aux commissaires de signifier clairement au ministre de l'Environnement que le mandat donné à la Commission est impossible à rencontrer de façon éthique et responsable, de signifier clairement au gouvernement la nécessité d'une évaluation stratégique indépendante et publique, laquelle mettra en balance les besoins réels de la province, ses différentes ressources énergétiques indigènes ainsi que les choix d'approvisionnement énergétiques à faire, en s'inspirant de la réalité québécoise et de chacun des principes de la Loi sur le développement durable.

545

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, avant-dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "De signifier...")**

550

**FIN DE LA LECTURE (Page 16, avant-dernier paragraphe, fin, "... aux seconds.")**

Pas l'inverse.



555 De signifier clairement au gouvernement que l'élaboration de la nouvelle loi sur les mines doit se baser sur la connaissance. Par conséquent, elle devra elle aussi attendre que toutes les conditions précitées soient remplies.

560 De recommander que l'État soit actionnaire majoritaire dans toute exploitation des gaz de shale si elle se réalisait.

De recommander l'obligation pour tout initiateur de projet de fournir une étude d'impact environnementale préalablement à une évaluation publique.

565 L'eau, source de vie! L'eau est essentielle à la vie. L'énergie l'est aussi, pas le gaz naturel. Je demande à la Commission d'en informer nos décideurs et d'insister sur le caractère vital de l'eau et l'importance de préserver cette ressource, en priant le gouvernement d'agir en conséquence.

570 Protéger le territoire agricole! L'alimentation est question de survie, je demande à la Commission d'insister dans son rapport sur l'importance de la primauté de la conservation de la qualité et de la productivité des terres agricoles sur toute extraction de matières énergétiques, en priant le gouvernement d'agir en conséquence.

575 Le BAPE, institution démocratique! Tous les efforts doivent être mis à renforcer le caractère démocratique de cet organisme.

Les membres du BAPE devant être protégés de toute pression indue, ceux-ci ne devraient plus dépendre du régime en place mais de l'Assemblée nationale.

580 Les budgets alloués au BAPE doivent être conséquents avec les pouvoirs d'enquête qui lui sont impartis.

585 Et pour terminer, pour un ministre de l'Environnement, gardien de l'environnement! Le ministre actuel ne remplit manifestement pas la charge qui lui est dévolue et se retrouve de fait en contravention avec cette loi même qu'il devrait promouvoir. À mon avis, monsieur Arcand est une honte pour son rôle de ministre.

590 Je demande à cette Commission de bien vouloir rappeler ses charges à monsieur Arcand, ministre du Développement durable et de l'Environnement, ainsi que ses obligations envers les lois, dont la Loi sur le ministère de l'Environnement et particulièrement la Loi sur le développement durable, puisque selon celle-ci, il est lui-même chargé de son application.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

595

Merci. S'il vous plaît, on est rendu à la treizième séance, j'en suis persuadé, vous connaissez les règles. Donc on essaie de respecter la démocratie qui est ici ce soir, on évite d'applaudir s'il vous plaît.

600

Madame, dans la page 16 de votre mémoire, vous faites une proposition, vous dites de recommander la création d'un organisme dédié à ce genre d'évaluation stratégique. Ce serait un nouvel organisme?

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

605

Oui, en fait je recommande que ce soit un nouvel organisme, s'il n'existe pas, mais je pense que le BAPE peut faire des évaluations stratégiques.

C'est une question que je vous pose, mais je pense que le BAPE peut le faire.

610

Moi, comme c'est écrit dans mon mémoire, j'ai eu comme première expérience de BAPE, le BAPE sur Rabaska, et on s'est fait flouer, tant par le BAPE que par le gouvernement.

615

Alors si le BAPE est plus capable de remplir son rôle, à ce moment-là il faudrait qu'il y ait un nouvel organisme indépendant qui soit créé.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

620

Monsieur Germain.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Oui, un peu sur cette question-là de Rabaska.

625

Dans la première partie de votre mémoire, vous dites qu'apparemment:

630

"Nous savons maintenant qu'une majorité des membres du BAPE, que du personnel dont les analystes affectés à ces audiences – en parlant de Rabaska – n'étaient pas en accord avec ce rapport et que les commissaires ont subi maintes remarques très critiques à cet effet de la part de leurs pairs."

J'étais personnellement un relecteur, parce que ce sont des comités de lecture pour chaque rapport qui vérifient si les commissaires ont analytiquement fait les choses correctement.

635 Et vous parlez de choses que je ne suis pas au courant, alors je voudrais savoir où vous avez pris cette information-là?

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

640 Bien moi, je pourrais pas vous dire le nom de la personne, mais c'est un ex-commissaire du BAPE qui m'a informée de ça. Je lui ai parlé, c'est direct comme information.

Mais je vous dirai pas de qui ça vient évidemment.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

645 Mais je peux vous dire que je suis pas au courant de ça.

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

650 Un commissaire qui était là à ce moment-là.

655 Et les autres informations aussi, il y a des informations qui sont indirectes mais qui viennent de l'intérieur du BAPE et de personnes qui ont travaillé sur ce BAPE là particulièrement, et une autre qui vient, là qui est peut-être plus du ouï-dire, mais d'une personne, d'une connaissance qui a quelqu'un très très près de lui dans sa famille qui a travaillé au BAPE sur Rabaska aussi. Voilà.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

660 Très bien, je vous remercie.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

665 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

670 Une petite question. À la page 15, quand vous voulez – vous voulez faire en sorte que, bon, les travaux de terrain cessent, mais d'un autre côté, vous voudriez qu'il y ait l'acquisition de connaissances.

Est-ce que vous pensez que c'est possible de pouvoir faire des études d'impact de cette industrie-là sans qu'il y ait de travaux de terrain associés au type d'activités que l'industrie va générer?

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

675

Bien, il y en a déjà. Il y en a déjà sur le terrain qui se font.

680

Il y a une étude qui se fait aux États-Unis, sans moratoire peut-être, il faudrait au moins déceimment attendre, si le Québec veut pas faire d'étude, il faudrait au moins attendre les résultats de l'étude qui se fait présentement aux États-Unis, qui est commandée par leur ministère, l'équivalent de notre ministère de l'Environnement, l'EPA.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

685

Vous pensez pas que le territoire québécois a des différences qui mériteraient...

**PAR Mme LISE THIBAUT:**

690

Bien, il y a peut-être des différences, mais je pense que le principal est là. Je pense que c'est le même gaz, le même genre de formation, les mêmes technologies aussi.

Alors au moins, minimalement attendre ça, mais je pense que le Québec pourrait aussi faire ses propres études.

695

Puis il y a peut-être pas besoin qu'il y ait une exploitation "at large" comme ça menace de se faire maintenant pour acquérir des connaissances.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

700

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

705

Merci beaucoup madame.

---

**SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

710

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant les représentants du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

Vous pourriez vous présenter pour les besoins de la sténotypie!

715

**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Bonsoir. Martin J. Côté, président du Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec.

720

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Denis Villeneuve, ingénieur forestier, responsable des dossiers d'aménagement forestier au Syndicat.

725

**PAR LE PRÉSIDENT:**

La parole est à vous.

730

**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Donc, monsieur le Président de la Commission, madame et messieurs les Commissaires!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

735

En terminant, permettez-moi de vous entretenir sur deux (2) éléments non contenus dans notre mémoire déposé le 11 novembre dernier mais qui concourent à la nécessité d'une entente-cadre préalable.

740

Nous comprenons qu'il y a actuellement pas d'exploitation commerciale de gaz de shale, mais on constate plusieurs projets d'exploration.

Or, la phase exploratoire et aussi à risque d'impacts sur l'environnement car à ce moment, il y a forage de puits et fractionnement du schiste.

745

Malgré les craintes manifestes de la population dans ce dossier, l'exploration n'a pas diminué et semble même se poursuivre.

Les producteurs agricoles et forestiers, et même la population, sont encore seuls...

750

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En conclusion s'il vous plaît.

**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

755

Oui, je termine.

760

Les producteurs forestiers, agricoles et la population sont encore seuls pour discuter avec les entreprises d'exploration. Aucune entente-cadre ne régit actuellement ces relations, tant au niveau des sondages d'exploration que de la localisation des sites de forage ou des routes pour s'y rendre.

765

Nous insistons maintenant pour que l'entente de compensation et de partage de revenus dont nous parlions précédemment soit préalable à l'exploration et non seulement à l'exploitation.

770

Nous souhaitons également que le BAPE puisse documenter l'odorisation du gaz de shale. Selon notre compréhension, si le gaz est odorisé à la sortie des puits de forage, les gazoducs pourraient longer les chemins publics et ainsi, éviter et réduire les impacts sur les propriétés agricoles et forestières.

775

Si c'est le cas, il serait important à notre avis de connaître les coûts associés à cette pratique, afin de pouvoir éventuellement la rendre obligatoire.

Cela aurait également un avantage de rendre disponible à la population et aux entreprises l'accès au gaz naturel.

Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

780

Merci. Dans votre mémoire, vous recommandez au gouvernement de ne pas accorder de permis d'exploitation tant qu'une entente globale de compensations et surtout de partage de revenus n'aura pas été négociée, est-ce que vous parlez de l'entente qui est en train de se discuter avec l'UPA et l'industrie?

785

**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Je pense que ça touche deux (2) niveaux, monsieur Fortin.

790

C'est sûr qu'au niveau des propriétaires terriens, que ce soit agricole ou forestier, il y a une entente-cadre qui est en train de se négocier.

795 Mais il y a également l'aspect des redevances. Un peu comme les éoliennes, c'est pas normal que l'ensemble d'une population qui est touchée par un projet ne puisse pas avoir accès à une partie de cet argent-là.

800 Donc nous, ce qu'on dit, oui il y a une entente-cadre entre les propriétaires agricoles et forestiers qui doit se négocier avec les grandes compagnies, mais également l'aspect redevances qui doit revenir, il y a une partie de cet argent-là qui doit revenir à tous les citoyens.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Dans la population en général.

805 **PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Oui monsieur.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

810 Elles sont rendues où, les discussions avec l'UPA?

**PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

815 Je suis pas capable de vous répondre.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

820 OK. Monsieur Germain.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

825 Vous avez mentionné le fonds d'aménagement, forestier durable, de mémoire, ça remonte déjà à quatre (4) ans, le projet pipeline Saint-Laurent Ultramar, il avait été question de ça lors des audiences.

À votre connaissance, est-ce que Ultramar s'est montrée ouverte à mettre des sommes d'argent dans ce fonds-là?

830 **PAR M. MARTIN J. CÔTÉ:**

Oui, le fonds d'aménagement, le Fonds forestier d'aménagement a été accepté par les gens de la compagnie Ultramar, puis il va être mis en place dès que les documents vont être signés, très très très prochainement, soit avant la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

835 **PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

Je vous remercie.

840 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

845 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

J'aurais une première question. C'est concernant les coupes forestières.

850 Est-ce qu'il y aurait pas aussi lieu de penser à faire comme ça s'est fait ailleurs, c'est-à-dire que pour une superficie qui a été disons coupée pendant un certain temps, on force de replanter d'autres superficies?

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

855 En territoire agricole comme on est ici dans la région, le reboisement est limité, les terres agricoles ne peuvent pas être reboisées.

860 Donc insister pour reboiser et mettre ça dans les règles, c'est un peu artificiel. C'est pour ça que dans le cas du pipeline Ultramar, ça a été reconnu que l'investissement d'Ultramar dans un fonds d'aménagement durable pour les propriétaires, tel que celui qu'on est en train de terminer la négociation, a été reconnu comme étant une compensation environnementale pour les pertes de superficies forestières là-dessus, le principe étant qu'Ultramar, grâce à son fonds, encourage les propriétaires forestiers concernés à aménager de façon durable leur forêt pour finalement, réussir à compenser les pertes de superficies forestières causées par le déboisement de l'emprise.

865 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Une dernière question! Vous êtes impliqué dans des comités régionaux concernant les ressources naturelles dont on parlait?



870 **PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

Quel comité?

875 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Le CCRNT, enfin c'est le comité régional sur les ressources naturelles...

**PAR M. DENIS VILLENEUVE:**

880 La Commission régionale sur les ressources naturelles, nous, on n'est pas impliqué  
directement, notre Syndicat, mais tu as l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce qui  
nous représente à la région de la Capitale-Appalaches. Mais on est représenté dans Capitale-  
Nationale et sur la Côte-Nord.

885 **PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

OK, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

890 Merci messieurs.

895 

---

**PIERRE BLUTEAU**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur Pierre Bluteau.

900 La parole est à vous, monsieur Bluteau.

**PAR M. PIERRE BLUTEAU:**

905 Bonsoir monsieur le Président, madame et messieurs les Commissaires.

Bonsoir et merci surtout de permettre aux citoyens de faire entendre leur voix sur une tribune  
officielle ailleurs que dans la rue ou via les médias.

910 Cette voix, je suis persuadé que vous en tiendrez compte dans vos conclusions lors du dépôt du rapport final.

Je serai bref et je ne répéterai pas tout ce que vous avez entendu à moult reprises depuis ces derniers jours.

915 J'ai hésité avant de venir déposer un mémoire à ces audiences du BAPE, comme plusieurs de mes concitoyens.

920 Je crois toujours que le mandat que vous a confié le ministre de l'Environnement est trop restreint, tant par la teneur de ce mandat que par le temps dont vous disposez. Vous devrez remettre ce rapport avant le 4 février 2011, dans environ deux (2) mois.

Pour le bénéfice des personnes présentes dans la salle, laissez-moi lire un des paragraphes de ce mandat que vous a confié le ministère! Vous devez:

925 "Proposer un cadre de développement de l'exploration et de l'exploitation des gaz de schiste, de manière à favoriser une cohabitation harmonieuse de ces activités avec la population concernée, l'environnement et les autres acteurs de la société."

930 Je ne vois pas comment vous en arriverez à proposer un tel cadre de développement en favorisant une cohabitation harmonieuse.

Nous avons affaire ici à des compagnies, qu'elles soient étrangères ou locales, dont le seul but est de produire du gaz au meilleur coût possible pour le bénéfice de leurs actionnaires.

935 La dernière préoccupation de ces compagnies est de cohabiter de façon harmonieuse. Elles feront semblant de le faire pour la façade, elles sont généreuses en petites subventions aux organismes locaux, afin d'augmenter leur capital de sympathie, elles sembleront transparentes lors de rencontres avec les citoyens, elles demanderont et obtiendront tous les permis nécessaires à cette exploration et à cette exploitation, c'est sûr.

Mais le profit maximal sera toujours le maître mot qui les guidera.

945 Comme ce sont des compagnies privées inscrites en Bourse, nous pouvons lire un tas d'informations à leur sujet sur différents sites Web. Nous pouvons constater que le partage du risque est fréquent pour ces compagnies.

950 Pour les permis d'exploration dont Talisman Energy est propriétaire dans notre région, on peut constater des ententes entre Talisman, Questerre, Canadian Forest Oil et Gastem pour l'exploration de puits à Saint-Édouard, Leclercville, Fortierville, Gentilly et Sainte-Gertrude.

C'est une façon de partager le risque mais aussi une façon de partager les responsabilités en cas de problèmes.

955 Comme propriétaire lésé, je dois poursuivre trois (3) ou quatre (4) compagnies au lieu d'une. Au tribunal, ces compagnies pourront dire: C'est pas moi, c'est ma soeur qui a brisé la machine à vapeur!

960 Qui dit compagnie privée dit aussi culte du secret. Prenons le cas de deux (2) puits dont toutes traces ont disparu. Ils sont toutefois enfouis dans le sol sans qu'on sache où exactement.

965 Le puits de Saint-David en Montérégie, au sud de Sorel, est un bel exemple. Les autorisations ont été obtenues en janvier 2009 du ministère du Développement durable et de l'Environnement, afin d'installer une torchère à la suite de travaux de fracturation d'un puits foré à mille neuf cent quatre-vingt-quinze mètres (1995 m) de profondeur. Ces travaux devaient prendre fin en mai 2009, selon le rapport d'analyse du ministère.

970 J'ai en main le rapport d'inspection de la Direction générale de la Montérégie du MDDEP, daté du 7 septembre 2010, dont le but était, et je cite: "De vérifier la conformité des activités d'exploration gazière".

Je vais vous lire un extrait du rapport de l'inspecteur qui est allé le 7 septembre 2010. Il dit:

975 "Je me déplace sur les lieux, et n'ayant pas l'adresse civique précise, je parcours le rang 2 à Saint-David d'ouest en est, afin de localiser le lieu de forage. N'ayant pu trouver le site de Talisman Energy, je décide d'aller voir le propriétaire des lieux. Je me présente et j'explique le pourquoi de ma visite. Je demande à monsieur Théroux de m'indiquer exactement le lieu où se trouve le forage. Monsieur Théroux m'informe que la compagnie a quitté les lieux depuis l'été 2009. Je lui demande comment y accéder, il me dit qu'il ne sait pas exactement où se trouve le puits et me recommande de m'arrêter près d'un ponceau en gravier le long du rang 2".

"Je retourne sur le site du rang 2, selon les indications de monsieur Théroux, et une pancarte est toujours en place indiquant le nom de Talisman Energy, mais je ne vois aucune trace du puits."

985 J'ai eu la même expérience avec un puits disparu à Sainte-Sophie-de-Lévrard. J'ai posé une question sur le sujet d'ailleurs lors de la première audience du BAPE, sans avoir de vraie réponse.

Un forage a là aussi été effectué par Gastem, Questerre et Hydro-Québec Pétrole et Gaz en 2004. Nul ne sait à quelle profondeur ni si des coffrages ont été installés à cet endroit.

990 Les voisins me confirment qu'il y a eu une foreuse, des camions-citernes en grand nombre, un bassin de rétention des eaux usées, puis un jour, tout a été démantelé. Le site a été reboisé et aucune trace du puits ne paraît.

995 La compagnie Talisman a obtenu un permis de forage à cet endroit en 2008, mais ne l'a pas réalisé. La compagnie Talisman paie un loyer de dix mille dollars (10 000 \$) par année au propriétaire du terrain pour l'exploiter un jour.

1000 C'est un peu inquiétant de ne pas savoir ce qui se passe dans ces sous-sols quand on a même perdu la trace de ce qui s'est passé sur le sol!

Devons-nous mettre ces puits sur des pintes de lait pour les retrouver?

1005 Prenons le cas de nos voisins américains où plus de cinq cent mille (500 000) puits sont en exploitation depuis dix (10) ans. Des inquiétudes de plus en plus généralisées font surface. De grandes études environnementales sur les procédés de fracturation sont en cours actuellement aux États-Unis.

1010 Malheureusement, il est un peu tard chez nos voisins. Une croissance débridée, sans contrôle, a déjà causé un lot de dégâts environnementaux, et de nombreux cas surgiront d'ici les prochaines années.

Nous avons la chance ici au Québec d'arrêter cette production avant que des dommages irréremédiables surgissent, car des dommages, il y en aura.

1015 Notre sous-sol ne se comportera pas différemment de celui de nos voisins. Les porte-parole de l'industrie et du gouvernement le disent, il n'y a pas de risque zéro.

1020 Je vais vous citer une traduction d'une des conclusions du rapport de New York City Department of Environmental Protection concernant la fracturation du schiste dans cet État. Je cite:

1025 "L'introduction de centaines de tonnes par jour de produits chimiques pour la fracturation dans le sous-sol conduira nécessairement, sur une période de quelques décennies, à une dispersion de produits toxiques dans l'environnement et potentiellement dans l'approvisionnement en eau potable de la ville de New York."

J'invoquerai ici le principe de précaution. Dans la Loi sur le développement durable du Québec, adoptée en 2005, quelques grands principes dictent les décisions de l'État. L'article 6 j) se lit comme suit:

1030

"Précaution: Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement."

1035

Dans le cas qui nous occupe, la technologie permettant l'extraction du gaz dans les shales est très récente, dix (10) ans tout au plus. Cette technologie a évolué au fil des ans, elle évoluera encore, alors soyons précautionneux et attendons!

1040

Un jeune de la Montérégie nous proposait la semaine dernière aux audiences de Longueuil, dans un témoignage touchant, un moratoire d'une génération. J'y souscris entièrement.

Dans quelques années, nous verrons plus clair dans notre besoin en énergie fossile pour nous transporter et pour l'industrie.

1045

Nous devons, d'ici là, tenir un vaste débat de société sur l'énergie au Québec. Sommes-nous prêts, comme citoyens, à faire le virage vers une société pratiquement libre de toute consommation d'énergie fossile?

1050

Je crois que la vraie création de la richesse se trouve dans ces nouvelles technologies et que l'avenir appartiendra aux nations qui auront fait les bons choix d'ici dix (10) ans.

Je compte sur vous pour transmettre nos préoccupations comme citoyens.

1055

Je compte sur vous pour que vous recommandiez un moratoire complet et immédiat sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste sur tout le territoire québécois.

1060

Je compte sur vous pour suggérer au gouvernement de mettre sur pied des États généraux de l'énergie où les citoyens et organisations seraient appelés à réfléchir ensemble à l'avenir énergétique du Québec et à prendre les décisions qui s'imposent, afin de faire entrer le Québec dans le siècle des énergies renouvelables.

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1065

Merci beaucoup. Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1070 C'était juste pour savoir, est-ce que vous pourriez déposer peut-être le document dont vous  
faisiez référence, pour la visite de l'inspection?

**PAR M. PIERRE BLUTEAU:**

1075 C'est un document qui a été obtenu selon la Loi d'accès à l'information, par la Fondation  
Rivières.

On a d'ailleurs plusieurs documents comme ça qui viennent de différents sites au Québec.  
Celui-ci vient du site de Saint-David, effectivement, je vais le déposer à l'arrière.

1080 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1085 Merci monsieur.

---

**REGROUPEMENT DES MÉDECINS POUR UN ENVIRONNEMENT SAIN**

1090 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant le représentant du Regroupement des médecins pour un  
environnement sain, Jacques Levasseur.

1095 Bonsoir.

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

1100 Bonsoir. Mon nom est Jacques Levasseur, je suis médecin de famille dans Chaudière-  
Appalaches, en Bellechasse plus précisément.

Je suis ici pour vous présenter le mémoire intitulé "Gaz de schiste, impacts sur la santé".

1105 Ce mémoire a été coécrit avec la collaboration des docteurs Pierre Auger, spécialiste en  
médecine du travail, et Lucien Rodrigue, urgentologue.

1110 Et le document que nous vous présentons a reçu l'endossement du docteur Jean Zigby qui est vice-président de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement, quatre mille quatre cents (4400) médecins à travers le Canada, de même que du docteur Éric Notebaert qui est président de la section Québec de Physicians for Global Survival Canada.

Les impacts sur la santé! Nous aussi, on se base sur la Loi sur le développement durable comme guide d'application.

1115 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>e</sup> ligne, "Seize principes...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 6<sup>e</sup> ligne, "... 12 000 000 de litres...")**

1120 En moyenne. La réalité, c'est que ça peut aller jusqu'à vingt millions de litres (20 M l) de ce liquide.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 6<sup>e</sup> ligne, "Ce qui génère...")**

1125 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, titre "Quels sont ces produits considérés anodins par les exploitants?")**

1130 Il y a sept (7) grandes catégories. Rapidement, il y a des produits pour augmenter la viscosité, d'autres pour améliorer la pénétration du liquide, il y a des agents antimicrobiens, des agents anticorrosifs, des acides forts pour dissoudre les métaux, les contaminants des gaz de schiste eux-mêmes et finalement différents métaux dont la teneur est plus ou moins connue.

1135 Aux États-Unis, on a également mis en évidence la présence de radium 226 à un niveau dépassant deux cent soixante-sept (267) fois le niveau considéré comme sécuritaire, ainsi que la présence de radon, deuxième cause de cancer du poumon après la cigarette chez l'être humain, d'uranium et de thorium.

1140 Tout ceci est d'autant plus préoccupant qu'entre quarante (40 %) et soixante-quinze pour cent (75 %) des eaux injectées ne seront jamais récupérées, laissant craindre une contamination chronique qui pourrait se manifester après la fermeture du puits.

Quels sont les effets connus à la santé de certains de ces produits?

Je vous propose un tableau, je vais le parcourir très rapidement!

1145 À gauche, vous avez l'énumération d'une quinzaine de produits; à droite, les effets connus sur la santé.

Alors on retrouve des dangers pour l'enfant à naître, leucémie, asthme, atteinte neurologique, atteinte hépatique, cancer, neurotoxicité, atteinte rénale, hépatique et pancréatique.

1150 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, 1<sup>er</sup> paragraphe après le tableau, 1<sup>re</sup> ligne, "Enfin les effets...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, dernier paragraphe, 4<sup>e</sup> ligne, "... les particules fines...")**

1155 Ont déjà été répertoriées.

Les Américains ont fait une modélisation et ils ont réalisé que les critères de sécurité pourraient être dépassés.

1160 Même principe de démonstration au tableau 2, une énumération des principaux polluants atmosphériques et à droite, les effets sur la santé.

On se doute bien sûr qu'il s'agit de maladies cardiaques et pulmonaires, ainsi que maladies respiratoires et d'allergie.

1165 Je voudrais simplement vous informer que la Direction de santé publique de Montréal a rappelé à tous les médecins, en 2005, par un document intitulé "Prévention en pratique médicale", que chaque tranche d'augmentation d'un de ces polluants-là, en l'occurrence les particules fines, alors à chaque fois qu'on augmentait dans l'atmosphère de dix microgrammes par mètre cube (10 µg/m<sup>3</sup>) la concentration en particules fines, ça se traduisait par une augmentation de la mortalité à long terme de huit pour cent (8 %) pour les cancers dans la population, de six pour cent (6 %) pour les maladies respiratoires et de quatre pour cent (4 %) pour les maladies cardiaques.

1175 Je voudrais aussi terminer en mentionnant que les poussières soulevées par l'armada de camions servant au transport continu d'eau et de matériaux va elle aussi contribuer à augmenter les polluants atmosphériques.

1180 Une très rapide mention pour le bruit, la pollution sonore qu'on néglige. La circulation de camions, l'activation des équipements de forage vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), sept (7) jours sur sept (7), va certainement causer des irritants majeurs au sommeil, perturbation du sommeil, ce qui entraîne augmentation d'une source de stress, augmentation des maladies cardiovasculaires dans la population.

1185 Le document préparé en 2010 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous confirme que les émissions sonores, toutes sources confondues, si on demeure à moins d'un



point cinq kilomètre (1,5 km) d'un puits d'exploration ou d'exploitation, vont dépasser les normes, les critères de santé de l'Organisation mondiale de la santé.

1190 Le troisième irritant, bien, c'est les impacts psychosociaux. Je pense que vous êtes plus à même que moi de les avoir évalués.

La population québécoise a aiguisé sa conscience dernièrement, pas juste au Québec, mais partout dans le monde, à cause de tous les accidents environnementaux dont on a été témoin.

1195 Indiscutablement, cette population, éveillée et sensibilisée, va être très très très critique et très craintive à l'arrivée d'une équipe de forage dans sa région. Il va beaucoup y avoir de stress qui va être généré chez cette population-là.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Dans le cas de...")**

1200

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, 2<sup>e</sup> paragraphe, fin, "... toute exploration.")**

1205 Il en résulte de l'anxiété. On doit savoir qu'au cours d'une vie, un adulte, un (1) être humain sur quatre (4), vingt-cinq pour cent (25 %) de la population va connaître au cours de sa vie des périodes de troubles anxieux pendant lesquelles ses capacités de gérer son stress sont outrepassées. On appelle ça de l'anxiété pathologique.

1210 Cette anxiété-là mène à son tour à différentes pathologies, dépression, troubles du sommeil, troubles digestifs et, encore une fois, des maladies respiratoires.

Il y a des facteurs aggravants dont on doit parler ici, à cette anxiété-là, de voir des gens s'installer pour forer.

1215 Ces facteurs aggravants sont l'installation de projets industriels à risque contre la volonté d'une population, l'imposition forcée de cette industrie par le gouvernement et son empressement à le faire, l'envahissement toléré de la propriété privée, les dommages causés à l'environnement ainsi que le caractère probablement permanent de ces dommages, sont autant de facteurs d'aggravation.

1220 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 6<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Même si le tout...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, 6<sup>e</sup> paragraphe, avant-dernière ligne, "... de l'avant...")**

Maintenant rapidement.

1225

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, 6<sup>e</sup> paragraphe, avant-dernière ligne, "... envers...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, avant-dernier paragraphe, dernière ligne, "... dans sa perception.")**

1230

Qu'il se faisait flouer.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Pour ajouter...")**

1235

**FIN DE LA LECTURE (Page 7, dernier paragraphe, dernière ligne, "... du Saint-Laurent...")**

Pour ajouter encore à la confusion, le président de Questerre, un intervenant majeur dans l'industrie, nous souligne, et je vais traduire à sa place, que l'industrie n'était pas prête à procéder tant qu'il n'y aura pas un volet réglementaire de réglementation d'abord établie.

1240

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Peu de dossiers...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 8, dernier paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... tous ensemble...")**

1245

On va réfléchir à la meilleure façon de personnaliser au climat québécois ce qu'on veut en termes d'exploration et d'exploitation des gaz de schiste, si on veut se lancer là-dedans.

On peut profiter des connaissances acquises pendant ce temps, grâce aux millions de dollars investis par les contribuables américains dans leur méga-étude d'impact en santé, étude dont les besoins font l'unanimité chez nos voisins du sud, tant au niveau de l'industrie que de la population.

1250

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, 2<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "À l'instar...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 9, 2<sup>e</sup> paragraphe, dernière ligne, "... au Québec.")**

1255

Plus précisément, j'aimerais faire trois (3) propositions sur les trois (3) déterminants, les trois (3) irritants, et je vais terminer là-dessus, monsieur Fortin!

1260

Pour ce qui est des eaux de consommation et les risques de contamination, ce qu'il nous faut faire, attendre. Dans deux (2) ans, en 2012, une étude de un point neuf milliard (1,9 G\$) va livrer ses conclusions, et les conclusions seront certainement applicables dans notre contexte québécois.

1265 Concentrons-nous sur le deuxième irritant, les polluants atmosphériques. Pendant ce temps-là, faisons des modélisations propres à ce qui se passe chez nous sur les concentrations dans l'air des principaux polluants pour chacune des étapes des processus d'exploration et d'exploitation.

1270 Ensuite, ajoutons ce qu'on connaît sur la base des polluants atmosphériques par région susceptible d'être exploitée, afin de déterminer le nombre de puits au kilomètre carré par région qu'on peut se permettre, avant de dépasser les normes de l'Organisation mondiale de la santé.

1275 Il y avait un producteur agricole de la région de Lévis au premier jour des audiences, je pense, c'est certain que dans cette région-là qui est lourdement taxée sur le plan pollution atmosphérique, à cause de la raffinerie Ultramar, parce qu'elle est circonscrite dans un carré où on retrouve la 20 et la 132 très très rapprochées, et aussi parce qu'elle est dans le corridor très pollué venant de Windsor, bien, c'est certain que dans cette région-là, on pourra pas explorer six (6) puits au kilomètre carré, comme on le fait aux États-Unis.

1280 Par contre, dans d'autres secteurs plus désertiques de la province de Québec, on pourrait peut-être aller à trois-quatre (3-4) ou cinq (5). Présentement, on le sait pas.

1285 Le troisième irritant, l'acceptation sociale. Je pense que si notre gouvernement sous votre recommandation fait des efforts sincères pour éclaircir les deux (2) premiers irritants, bien, l'acceptation sociale va venir de soi.

Je vous remercie de votre attention.

1290 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Si je comprends bien, quand vous dites un moratoire actif, c'est en relation avec les trois (3) recommandations que vous venez de faire?

1295 C'est-à-dire un moratoire pour attendre, en même temps faire de la modélisation chez nous?

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

C'est ça, monsieur Fortin. Parce qu'en attendant, on apprend des choses importantes.

1300 Les conclusions sur la contamination des nappes phréatiques en Pennsylvanie puis dans l'État de New York, ça va s'appliquer à nous aussi, alors on attend, mais on travaille sur d'autre chose pendant ce temps-là.

1305

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Mais à ce moment-là, quand vous dites modélisation chez nous, est-ce que c'est pour modéliser comment la nappe pourrait éventuellement être contaminée ou pour modéliser les mouvements des eaux?

1310

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

La modélisation, c'est sur la pollution atmosphérique.

1315

Ça donne quoi en termes de particules fines l'exploitation d'une plate-forme de forage, on n'en a aucune idée.

Est-ce qu'on va défoncer les normes de l'OMS, on n'en a aucune idée.

1320

Dans les milieux plus pollués, comme la région de l'est de Lévis, combien on va pouvoir se permettre de plates-formes de puits au kilomètre carré, on n'en a aucune idée.

Alors travaillons là-dessus pendant que les Américains vont travailler, à coup de milliards, sur quelque chose qui peut être adaptable chez eux et chez nous et travaillons sur notre contexte pour la pollution atmosphérique.

1325

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK. Monsieur Locat.

1330

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

J'avais une question, c'est concernant l'incertitude et l'effet de l'incertitude chez le citoyen.

1335

Dans une stratégie de développement, est-ce que donc la planification, pour vous, à long terme, c'est un élément qui est important dans la réponse du milieu?

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

1340

Absolument. Plusieurs BAPE ont mentionné que cet aspect-là était toujours négligé, qu'on faisait ça à la hâte, à la dernière fois.

Et ce qu'on vit présentement dans ce contexte-ci des gaz de schiste, la population se fait bousculer, se fait mettre devant un fait accompli, c'est à peu près la pire façon de procéder.

1345

Alors je pense que si notre gouvernement travaille honnêtement pour faire ses devoirs, puis qu'il présente ça, cette information-là, à la population après, je pense que l'acceptation sociale va mûrir et elle a des bonnes chances de venir de soi si le produit est bon.

1350

Si le produit est mauvais, à ce moment-là, je pense que le gouvernement va se retirer.

Le cash, c'est important, mais la santé de la population, ça l'est encore plus.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1355

Une dernière question! À la page 5, quand vous parlez de l'armada de camions, est-ce que vous avez estimé un peu le nombre de camions?

**PAR M. JACQUES LEVASSEUR:**

1360

Je pense que ça va varier par puits.

Ce qu'on sait, c'est que les compresseurs d'air fonctionnent vingt-quatre (24) sur vingt-quatre (24) sept (7) jours sur sept (7), je pense que ça fait partie des études qu'on doit faire dans notre climat, dans l'étendue de notre terrain. Ça en prend combien de camions.

1365

Alors je pense que quand on parlait de modélisation propre à chez nous, ça, c'est vraiment quelque chose qui doit être fait pour chez nous. On pourra pas se servir de modèles américains où il y a six-huit (6-8) puits par kilomètre carré alors qu'ici, il va peu y en avoir deux (2) ou trois (3).

1370

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1375

Merci beaucoup.

Nous allons prendre une pause, on va reprendre à huit heures dix (8 h 10), merci.

1380

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

1385

**REPRISE DE LA SÉANCE  
SONIA LAFOND ET OLIVIA DESROCHERS**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1390

Regardez, je me suis fait poser une question par une citoyenne tout à l'heure, et la question c'était pourquoi nous n'acceptons pas les applaudissements.

1395

Je pensais l'avoir expliqué dans le discours, mais des applaudissements, c'est un signe d'approbation. Donc si on veut garder un climat qui permet à chacun de pouvoir s'exprimer à la façon dont il le désire, d'exprimer une opinion contradictoire, bien évidemment, on peut pas permettre, dans un cas, les applaudissements, puis dans l'autre cas, non.

Donc pour garder un climat serein, c'est pour ça qu'on demande de ne pas applaudir.

1400

Maintenant, monsieur Locat, vous aviez une question à demander au docteur Levasseur.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1405

C'était juste pour savoir si vous pourriez nous donner la référence ou déposer le document dont vous parliez pour l'étude à Montréal sur l'augmentation du taux de poussières versus les risques de maladie, s'il vous plaît!

Juste le déposer en arrière ici à madame Gélinas.

1410

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup. Donc j'inviterais madame Sonia Lafond et madame Olivia Desrochers.

**PAR Mme SONIA LAFOND:**

1415

Bonsoir madame et messieurs les Commissaires.

Je vais vous partager ma réflexion, mon mémoire, mais je partage aussi avec ma fille qui fait un bout.

1420

Donc je vais la laisser commencer, puis je suis supposée d'avoir bien du stock pour faire le reste. Donc merci.

**PAR Mme OLIVIA DESROCHERS:**

1425

Bonsoir madame et messieurs les Commissaires. Moi, je suis Olivia Desrochers, j'ai treize (13) ans, puis je demeure à Leclercville.

1430

Depuis que je suis toute jeune, je me préoccupe de l'environnement. Voilà ma chance de pouvoir vous faire part de ce que je pense de la situation des gaz de schiste.

1435

J'ai eu la merveilleuse chance d'avoir plusieurs enseignants dont un en maternelle qui nous a sensibilisés très tôt à la préservation de notre belle planète bleue. Maintenant, j'en suis très fière et je les remercie.

Notre terre a une seule vie, ce n'est pas comme les chats qui en ont neuf (9).

1440

Prendre le temps d'analyser la situation, de faire des études précises, c'est la clé du succès, n'est-ce pas!

Notre but, c'est ce que l'on entreprend dans la vie, les erreurs commises se font pardonner la plupart du temps, mais pensez-y, un geste destructeur posé sur cette belle terre ne sera pas pardonné.

1445

De plus, la situation sera irréversible. Réfléchissez-y un peu. Quand ce sera à notre tour d'avoir des enfants, y aura-t-il encore de l'eau douce et potable tant qu'il y en a aujourd'hui?

1450

De plus en plus, les jeunes sont sensibilisés à l'environnement, je peux vous garantir que dans les conversations des jeunes que j'entends, il y a souvent un mot glissé sur la protection de notre héritage.

1455

Il y a actuellement plein d'enfants de plusieurs régions du monde qui n'ont pas le privilège d'avoir de l'eau pure et non contaminée et nous, chanceux que nous sommes, y avons accès amplement, et certains voudraient exploiter cette terre et la contaminer.

Il faudra cesser de penser seulement à l'argent, c'est la terre que l'on blesse. L'argent, il en faut, mais il y a d'autres moyens pour en récolter, en protégeant ce que l'on nous a légué.

1460

J'ai ici avec moi des dessins faits par des enfants de ma région. Ceux-ci représentent leur façon de voir l'avenir de notre eau. Comme les enfants sont les seuls à ne pouvoir s'exprimer dans ce débat-ci et que nous sommes les générations de demain, j'ai pensé vous les nommer un par un.

1465 Ophélie et Mathias, six (6) ans, de Saint-Édouard. Alice, dix (10) ans, de Lotbinière.  
Yasmine, dix (10) ans, de Leclercville. Laurie, seize (16) ans, de Leclercville. Jade, douze (12)  
1470 ans, de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Anaïs, six (6) ans, de Lotbinière. Josianne, cinq (5) ans, de  
Leclercville. Jasmin, dix (10) ans, de Leclercville. Juliette, cinq (5) ans, de Saint-Édouard de  
Lotbinière. Florence, onze (11) ans, de Lotbinière. Olivia, treize (13) ans de Leclercville. Bianca,  
treize (13) ans, de Lotbinière. Nataniel, seize (16) ans, de Lotbinière. Viviane, cinq (5) ans, de  
Leclercville. Marc-André, neuf (9) ans, Benoît, huit (8) ans, de Saint-Pierre-les-Becquets.  
Josianne, six (6) ans, de Saint-Pierre-les-Becquets. Et François de Saint-Pierre-les-Becquets.

Merci sincèrement de m'avoir écoutée, c'est une cause très importante pour moi et des  
milliers de jeunes.

1475 Prenons le temps qu'il faut afin de bien faire les choses, pensez aux enfants de demain.  
Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1480 Merci Olivia pour cette présentation là. C'est important que tu puisses t'exprimer, c'est ça la  
démocratie, félicitations!

Nous vous écoutons madame.

1485 **PAR Mme SONIA LAFOND:**

Je vais poursuivre! Moi, je demeure à Leclercville, on est des agriculteurs.

1490 Moi, au début de l'hiver 2009, Talisman Energy est venue chez moi pour nous demander de  
faire des relevés sismiques chez moi. On a refusé une première fois.

Ils sont revenus une deuxième fois, on a refusé encore.

1495 Puis une troisième fois aussi, on a refusé, mais pour les accommoder, on leur a permis de  
passer le fil sur notre terre, dans le fond, pour qu'ils aient leurs lectures. Puis ils ont fait une erreur,  
ils ont foré quand même chez nous, six-sept (6-7) trous.

1500 Donc on était furieux, puis le mot est vraiment faible. On s'est senti David contre Goliath  
vraiment!

On savait que s'il arrive quelque chose, ce serait difficile de prouver quoi que ce soit contre  
ces compagnies-là, parce qu'ici, c'est hors de tout doute raisonnable. Il faudrait leur prouver que



1505 c'est eux autres qui ont contaminé, mettons s'il y a contamination chez moi, il faudrait prouver ça, dans le fond, puis c'est pas des personnes comme nous qui avons les moyens de prouver ça.

Donc ce serait nous les perdants nécessairement.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, dernier paragraphe, 13<sup>e</sup> ligne, "Nous avons été...")**

1510 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... aux arbres...")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

En conclusion!

1515

**PAR Mme SONIA LAFOND:**

Oui, j'abrège.

1520

Je vais aller à la conclusion!

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "J'arrive à...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin, "Merci.")**

1525

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1530 Madame, vous avez dit dans votre mémoire que les compagnies obtenaient l'aval des conseils municipaux. Pourtant on a eu plusieurs municipalités, plusieurs maires, plusieurs MRC, est-ce qu'ici, c'était différent par rapport à d'autres régions?

**PAR Mme SONIA LAFOND:**

1535

Bien moi, ce qu'on m'a dit, c'est que les compagnies, dans le fond, Talisman va voir notre conseiller municipal puis s'informe, demande, dans le fond, les autorisations.

Mais les conseillers municipaux semblent pas avoir beaucoup de pouvoir de décision non plus.

1540

Ça fait que si on fréquente pas, nous, notre conseil municipal tant que ça, bien, c'est une décision, on la voit pas passer, puis on n'est pas informés du tout.

1545 C'est sûr qu'ils informent pas les gens du tout, ça fait qu'ils vont juste au conseil municipal, ça fait que c'est certain que pour moi, ça s'appelle faire ça en catimini, parce que c'est complètement ignorer la population.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1550 Madame Trudeau.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

1555 Oui, bien, sur cette même question, ce que vous dites, si votre conseil municipal pouvait avoir un pouvoir sur cette question, vous vous sentiriez mieux représentés comme citoyens?

**PAR Mme SONIA LAFOND:**

1560 Bien, on nous dit quand même, étant donné la Loi sur l'urbanisme et l'aménagement, on n'a comme pas tellement le choix. Quand ils ont pris l'eau de la rivière du Chêne, bon bien, on nous dit que les rivières dépendent du ministère des Ressources naturelles, donc on se retrouve devant plein de – c'est même pas des choix, c'est déjà décidé.

1565 C'est la même affaire pour les conseils municipaux, dans le fond. Ça fait que nous, comme citoyens, bien, on se sent lésés aussi d'une certaine façon.

Tout semble déjà réglé par tout le monde avant nous.

C'est comme si on pouvait rien décider, finalement.

1570 **PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Bien, merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1575 Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1580 J'avais une question, c'est à la page 3, au premier paragraphe, quand vous relatez que vous avez appris du CPTAQ l'autorisation du 7 juillet, et vous les citez, est-ce que cette citation-là est tirée de leur rapport à eux directement?

**PAR Mme SONIA LAFOND:**

1585 Oui. C'est sur le site de la CPTAQ. Je l'ai pas ici ce soir, mais c'est vraiment – je me suis peut-être trompée juste dans le numéro 357481, j'ai peut-être inversé avec Saint-Édouard ou Leclercville, mais les deux (2), c'est la même chose.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1590 OK. Donc c'est accessible donc ce dossier.

**PAR Mme SONIA LAFOND:**

1595 Oui, l'information a été prise sur le site de la CPTAQ.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

1600 Merci beaucoup.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1605

---

### CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1610 J'inviterais maintenant les représentants du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches, monsieur Guy Lessard et Cosmin Vasile.

Bonsoir.

1615

**PAR M. GUY LESSARD:**

1620 Madame et messieurs les Commissaires, ça fait vingt (20) ans que nous participons aux consultations publiques du BAPE. Je vois que vous autres, ça fait trente (30) ans que vous le faites. Vous avez dix (10) ans d'avance sur nous, mais on va essayer de vous rattraper.

Un petit mot sur les conseils régionaux de l'environnement.

1625 Ici en Chaudière-Appalaches, on a un mandat de veille stratégique dans le secteur de l'environnement. Je pense que vous connaissez bien ces textes-là, et également, on a un mandat de favoriser la concertation en matière de développement durable.

1630 Je suis content de voir qu'il y a plusieurs citoyens qui se réclament de la Loi sur le développement durable pour défendre leur position. J'ai participé beaucoup, moi, aux démarches qui nous ont amenés à avoir une loi sur le développement durable, et j'espère que ça va inspirer les ministères d'accélérer le pas, parce que je pense que tantôt, ils vont se faire dépasser par les citoyens en cette matière.

1635 Écoutez, on a beaucoup travaillé, nous, dans le domaine de l'agriculture, de la forêt, et je vous dirais que depuis cinq (5) ans, c'est le dossier de l'énergie qui prend la vedette.

1640 Chez nous en Chaudière-Appalaches, on a beaucoup travaillé au niveau, je pense au projet hydroélectrique de Charny par exemple sur la rivière Chaudière, le projet d'oléoduc Saint-Laurent, Rabaska, on a aussi beaucoup travaillé au niveau des centrales au gaz, parce qu'à ce moment-là, on était le porte-parole du Regroupement national dans ce dossier-là.

Et présentement, on est dans les parcs éoliens. Il y en a sept (7) de projetés dans Chaudière-Appalaches, pour votre information.

1645 C'est certain qu'on a abordé notre réflexion, comme on le fait d'habitude, en nous préoccupant des questions environnementales.

Cette fois-ci, on a essayé de regarder ça sous un autre angle en plus.

1650 On a trouvé terriblement déprimant le modèle de développement régional qu'on peut concevoir avec la démarche qu'on a faite par exemple dans Rabaska où c'est des conflits médiatiques qui durent pendant deux (2) ans, alors qu'on n'a même pas encore le rapport d'évaluation environnementale.

Ce qu'on a vécu avec les centrales au gaz, c'est à peu près la même chose.

1655 Quand on a vu démarrer le projet d'exploitation des gaz de shale, c'est exactement la même formule, la même attitude, la même culture. Si tu comprends pas, c'est parce que tu es pas intelligent, on va te l'expliquer, puis tu vas voir, tu vas comprendre!

1660 Mais les citoyens du Québec n'ont plus cette attitude de colonisés, et ces entreprises-là devraient comprendre qu'avec une culture de colonisateurs, je pense qu'ils feront pas grand chemin dans le développement de cette industrie-là qui, à notre avis, est très importante.

1665 Donc ce qu'on a essayé de faire, on a pris d'abord une position de principe dès le mois de juin qui est celle de suspendre les travaux d'exploitation des gaz de schiste, le temps de mener une évaluation environnementale stratégique sur cette nouvelle filière.

1670 Ça, vous en avez entendu parler beaucoup depuis que vous avez démarré votre consultation publique, nous, on l'a fait connaître aux deux (2) ministres concernés dès le mois de juin. Ça a été notre première réaction.

1675 Je pense que si le gouvernement du Québec envisage la possibilité de mettre en valeur de façon responsable les gaz de schiste, on l'a vu par de nombreuses questions, la connaissance approfondie de cette ressource et la prise en compte des dimensions environnementales et socioéconomiques qui s'y rattachent, ce sont des conditions primordiales à remplir avant d'entreprendre des travaux d'exploration.

1680 Donc si je fais une synthèse de la position du Conseil régional de l'environnement, et c'est l'angle sous lequel on l'a regardé, c'est qu'on va essayer de justifier pourquoi on devrait intégrer à ce moment-ci l'évaluation environnementale stratégique, et on va vous faire une réflexion sur la faisabilité de cette procédure, dans le contexte de la démarche actuelle qui est déjà commencée, c'est-à-dire le comment.

1685 Notre position, évidemment, est basée, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, sur l'expérience des projets sur lesquels on s'est penché depuis quelques années, soit le Suroît ou Rabaska, mais aussi notre conviction de l'importance de bien gérer nos ressources naturelles et non pas seulement en fonction de la comptabilité des profits.

1690 Ce que nous voulons exprimer ce soir, c'est, en priorité, c'est l'opportunité de poursuivre la démarche actuelle, tout en intégrant un modèle d'évaluation environnementale stratégique.

Nous espérons que par vos questions, nous pourrions valider cette hypothèse.

Je vais laisser à mon collègue Cosmin le soin de continuer!

1695 **PAR M. COSMIN VASILE:**

Donc moi, c'est le pourquoi et le comment!

Je vais commencer par le pourquoi une évaluation environnementale stratégique!

1700 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, 1<sup>re</sup> puce, 1<sup>re</sup> ligne, "Assurer...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 2, 4<sup>e</sup> puce, dernière ligne, "... des gaz de schiste.")**

1705 Vous avez ici un schéma où j'ai essayé de synthétiser vraiment comment on voit l'implantation, le comment, comment on voit l'implantation d'une évaluation environnementale stratégique.

1710 Ce document est tiré d'un document de l'OCDE où on explique vraiment le processus d'évaluation environnementale stratégique.

1715 Comme on voit, de gauche à droite, on augmente le degré d'intégration des considérations environnementales, sociales et économiques. Puis actuellement, dans le processus actuel, on voit que la sphère économique, ça a plus de poids que la sphère environnementale et sociale.

Donc il faut corroborer une évaluation environnementale stratégique avec des outils stratégiques d'évaluation économique et également des outils stratégiques d'évaluation sociale.

1720 Et en prenant en considération les effets cumulatifs et synergiques, il faut arriver à regarder les trois (3) sphères de la même manière, c'est-à-dire à avoir le même poids.

Par après, il faut appliquer le principe de développement durable pour vraiment regarder si le développement durable des gaz de schiste correspond à la Stratégie énergétique, et de quelle manière ça s'intègre aux objectifs de la Stratégie de développement durable du Québec.

1725 Maintenant, comment intégrer l'évaluation environnementale stratégique!

1730 Nous considérons qu'on peut intégrer l'évaluation environnementale stratégique tout en poursuivant la démarche de consultation du BAPE, c'est-à-dire le BAPE peut vraiment alimenter l'évaluation environnementale stratégique et vraiment représenter le point de départ d'une évaluation environnementale stratégique.

1735 Il faut également resserrer les activités d'exploration des gaz de schiste à quelques projets pilotes et accroître le pouvoir d'intervention des ministères concernés et des instances locales et régionales, tout en respectant l'échéance de 2014 pour le début de l'exploitation.

Je vais revenir tantôt pour le 2014.

1740 On sait que le gouvernement se donne 2014 comme point probable du départ de l'exploitation des gaz de schiste.

1745 Ici vous avez, selon les différentes étapes du déploiement d'une évaluation environnementale stratégique, comment on suggère au gouvernement de déployer cet outil-là, puis comment il peut répondre vraiment aux exigences pour avoir un développement durable de gaz de schiste.

Donc en 2011, c'est vraiment l'établissement du contexte où on identifie les besoins de cette évaluation, on fixe les objectifs, puis on identifie des parties prenantes.

1750 Cela viendra bien sûr en partie des recommandations du BAPE entre autres.

1755 En 2011 et 2012, on a la mise en oeuvre de l'évaluation environnementale stratégique avec une délimitation du champ d'action, en concertation bien sûr avec les parties prenantes, la collecte des données de référence, l'identification des autres options possibles, l'identification des moyens de renforcer les possibilités et d'atténuer les impacts, l'assurance de la qualité, puis des rapports.

1760 En 2012 et 2013, il faut réaliser l'information et l'orientation du processus décisionnel, entre autres élaborer des recommandations, bien sûr en concertation avec les parties prenantes. Puis ici, quand je parle de parties prenantes, je parle par différents acteurs socioéconomiques impliqués dans ce processus.

1765 Et à partir de 2014, de regarder, si on décide, suite à cette évaluation, que l'exploitation du gaz de schiste est possible, de regarder le suivi et l'évolution. Entre autres le suivi des décisions prises au sujet des politiques et des programmes, le suivi de la mise en oeuvre de ces politiques, puis l'évaluation environnementales stratégique.

Comme vous avez vu dans le mémoire du CRECA, nous avons appuyé notre position sur six (6) recommandations stratégiques et vingt et une (21) recommandations spécifiques.

1770 Les recommandations stratégiques appuient la position de principe du CRECA et se basent sur l'analyse des vingt et une (21) recommandations spécifiques.

1775 Les recommandations spécifiques portent sur les trois (3) sphères de développement durable, l'environnement économique et social et elles sont reliées à l'exploration et à l'exploitation du gaz de schiste.

Juste pour synthétiser les recommandations stratégiques! La première parle d'une demande d'évaluation environnementale stratégique.

1780 La deuxième parle de resserrement de l'exploration et de l'accroissement du pouvoir des ministères concernés.

La troisième, on parle des impacts cumulatifs et synergiques reliés à l'exploitation des gaz de schiste.

1785 La quatrième, c'est la révision de la Stratégie énergétique en fonction de cette nouvelle filière énergétique.

Puis la cinquième, la révision de la législation, des différents types de législations qui peuvent être touchées par l'exploitation du gaz de schiste.

1790 La sixième, c'est le système de gestion environnementale et les critères de responsabilité sociale reliés aux entreprises. Donc on interpelle directement les entreprises.

Je vais laisser maintenant le président pour la conclusion!

1795

**PAR M. GUY LESSARD:**

On a voulu se garder beaucoup de temps pour la période de questions, c'est notre stratégie!

1800

**PAR LE PRÉSIDENT:**

C'est ça qui est intéressant, pour nous, on a beaucoup de questions.

**PAR M. GUY LESSARD:**

1805

Alors on a retenu deux (2) éléments dans notre conclusion.

D'abord je reprends, de façon plus détaillée, le modèle qu'on veut vous soumettre. On part de l'idée que le développement de l'industrie du gaz de schiste soulève des questionnements et des enjeux d'ordre environnemental, social et économique, c'est ce qu'on a encore vu ce soir.

1810

Les travaux du BAPE sont en mesure de fournir des réponses à ces questionnements, est-ce qu'ils sont en mesure de répondre à toutes les questions touchant le développement de cette filière dans le temps qui vous est requis, je pense qu'il y a plusieurs personnes qui se posent des questions là-dessus.

1815

Pourtant, si le gouvernement vise une exploitation durable de cette ressource à partir de 2014, nous, on propose de suspendre les travaux d'exploitation, de mener une évaluation environnementale stratégique, corroborée avec les outils qu'on vient de vous présenter sur le plan de l'évaluation sociale et économique.

1820



**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 25, 2<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "Un processus...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 25, 2<sup>e</sup> paragraphe, 5<sup>e</sup> ligne, "... d'exploration...")**

1825

Quand on parle d'activités d'exploration, on pense à des projets pilotes d'exploration qui devraient être permis uniquement dans les milieux où l'acceptabilité sociale est acquise.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 25, 3<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Le processus...")**

1830

**FIN DE LA LECTURE (Page 25, 3<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... et règlements...")**

Et non pas de faire l'inverse, comme j'ai cru comprendre qu'on voulait faire.

1835

Et l'idée de maintenir des projets pilotes, c'est justement afin de nous permettre de recueillir des renseignements, des données, des informations pour permettre d'en arriver à des modifications judicieuses de nos lois et de nos encadrements administratifs.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 25, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "L'implication...")**

1840

**FIN DE LA LECTURE (Page 25, 4<sup>e</sup> paragraphe, 2<sup>e</sup> ligne, "... stratégique.")**

Je voudrais juste faire un petit parallèle avec les promoteurs de l'industrie éolienne!

1845

Quand ils ont commencé au Québec, c'était un peu comme ça se fait présentement au niveau du gaz naturel. Aujourd'hui, si vous travaillez avec la plupart des promoteurs importants au niveau de l'éolien, toute nouvelle culture de travailler puis de rencontrer les citoyens puis de travailler avec eux autres. Nous, on vit cette expérience-là régulièrement au Conseil régional, ce qui est pas le cas présentement au niveau de l'industrie gazière.

1850

Mon deuxième élément, monsieur Fortin, c'est pour attirer votre attention sur le fait que dans le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec, on prévoyait une somme de trois millions (3 M\$) pour faire une évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste, soit un million et demi (1 ½ M\$) 2009-2010, puis un million et demi (1 ½ M\$) 2010-2011.

1855

Alors quand on vous amène cette proposition-là, on dit que d'autres y avaient pensé avant nous, on l'avait même prévu dans le budget.

Et cependant, aujourd'hui, on n'en entend plus parler.

1860

Donc nous, notre recommandation, évidemment, c'est de reconduire dans les budgets 2011-2012 et 12-13 cette somme d'argent, afin de prévoir réaliser cette évaluation environnementale stratégique.

1865 C'est une forme de moratoire actif, comme celle notre représentant de la Santé vous a parlé il y a quelques minutes. Ça s'inscrit dans le mandat du BAPE, je me permets de le répéter, qui est de proposer un cadre de référence permettant le développement harmonieux de l'industrie du gaz naturel.

1870 Or je pense que c'est un modèle qui pourrait nous inspirer, et on va tenter de répondre à vos questions, j'espère que vous en avez sur notre modèle.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

1875 Merci. Quand vous dites les projets pilotes, combien de projets pilotes...

**PAR M. GUY LESSARD:**

D'exploration.

1880

**PAR LE PRÉSIDENT:**

D'exploration. Combien de projets ça pourrait prendre?

1885

**PAR M. GUY LESSARD:**

On s'est pas rendu sur ces questions-là, c'est le principe.

1890

C'est-à-dire que c'est important qu'on maintienne des projets pilotes, à condition évidemment que ce soit dans un milieu où socialement, c'est accepté.

À mon avis, c'est une condition indispensable, si on veut faire tourner la roue dans le bon sens, et c'est surtout à partir de ces projets pilotes là qu'on va pouvoir recueillir les données qu'on a besoin pour élaborer notre encadrement législatif et administratif.

1895

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Avec un resserrement?

1900

**PAR M. GUY LESSARD:**

Exact. Et je pense qu'on serait capable de rencontrer le modèle actuel du gouvernement, entre autres, qui vise à entreprendre l'exploration en 2014.

1905

Sauf qu'à ce moment-là, si on le fait comme ça, bien, toutes les préoccupations qui ont été manifestées ce soir, les gens sont tellement au courant, ça me frappe de voir comment les citoyens peuvent avoir une connaissance, même des connaissances qu'on n'a pas. Ils sont capables d'identifier qu'est-ce qui nous manque comme connaissances.

1910

Alors si on peut le faire à notre niveau, au niveau de la population, j'imagine que du côté de l'industrie, on devrait être capable de cheminer. Parce qu'il faut que ces gens-là se rappellent, parce que bien souvent, on chiale après le gouvernement, bon, mais ces gens-là de l'industrie devraient comprendre qu'avec les centrales au gaz, ça a été un premier retrait au bâton.

1915

Puis avec Rabaska, même s'il y avait un frappeur de relève, ça a été un deuxième retrait au bâton.

1920

Et s'il y a pas un changement de stratégie dans le développement de cette filière-là, on peut prétendre qu'on va assister à un troisième frappeur qui va passer au batte, comme on dit par chez nous. Ce sera peut-être pas la fin de la partie, mais ça va sûrement être la fin de la manche.

Ils ont une réflexion à faire là-dessus.

1925

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Trudeau.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

1930

Pouvez-vous me préciser, quand je regarde à la page 14, les étapes de l'évaluation environnementale stratégique, vous dites que ça pourrait se faire parallèlement à la consultation du BAPE.

1935

Mais vous connaissez notre mandat, et vous savez qu'il est circonscrit.

Alors je ne comprends pas votre énoncé.

**PAR M. COSMIN VASILE:**

1940 Bien, ce qu'on a essayé de dire, c'était pas nécessairement – c'était que juste prétendre que les recommandations du BAPE peuvent s'inscrire dans une évaluation environnementale stratégique, une n'empêche pas l'autre, comme on pourrait croire ou comme quelqu'un pourrait croire.

1945 Donc comme on a mentionné tantôt, on est conscient, puis je pense que vous aussi vous êtes conscients, que le BAPE actuel va amener des informations partielles, mais il nous manque encore de l'information scientifique. Il nous manque vraiment des tests de terrain, il nous manque vraiment de l'information pertinente qui doit être surtout validée sur le terrain, qui nous permettront vraiment de lancer le processus d'évaluation environnementale stratégique ou de l'améliorer.

1950 Donc c'est dans ce sens-là. C'est-à-dire l'évaluation environnementale stratégique peut commencer aujourd'hui, puis vous, vous allez rendre votre rapport en février.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

1955 Et vous demandez que ce soit initié par le ministère des Ressources naturelles?

**PAR M. COSMIN VASILE:**

1960 Oui.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

1965 Pourquoi?

**PAR M. COSMIN VASILE:**

1970 Généralement, une évaluation environnementale stratégique se fait soit par le gouvernement, soit par le ministère concerné.

1975 Dans ce sens-là, nous considérons que c'est vraiment, comment je peux dire, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, s'il veut être cohérent, puis s'il veut être vraiment, s'il veut vraiment déployer un développement durable du gaz de schiste, il faut qu'il s'assure d'une évaluation environnementale stratégique.

Ça peut être fait par une firme de consultants. Ça peut être fait par des tierces parties. Mais ça devrait être le ministère concerné qui est en charge.

**PAR M. GUY LESSARD:**

1980 Je pourrais peut-être ajouter, si vous permettez! On sait très bien qu'à l'intérieur des ministères en général, il y a déjà des équipes qui réfléchissent et qui travaillent sur ce dossier-là.

1985 Vous en avez plusieurs vous autres aussi au sein du BAPE. Ce qui manque, c'est un processus formel qui est déjà connu, reconnu depuis des dizaines et des dizaines d'années et qui permettrait de favoriser l'interrelation entre les travaux de tous ces groupes-là dans une perspective où quelqu'un est capable de suivre le processus, pour s'assurer de façon ordonnée que les informations soient disponibles.

**PAR M. COSMIN VASILE:**

1990 Entre autres, si vous me permettez de rajouter, si on voit bien en 2011, on demande, bien, c'est la première phase de l'évaluation environnementale stratégique, on demande l'identification des parties prenantes.

1995 Encore une fois, par parties prenantes, on considère pas uniquement le gouvernement ou le BAPE ou les entreprises gazières, mais aussi tout acteur socioéconomique qui pourrait être impliqué dans un tel processus, ainsi que le ministère concerné, ainsi que la population.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2000 Monsieur Locat, rapidement, parce qu'on a épuisé le temps.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2005 Je reviens sur la question du MRNF qui pourrait être le responsable de l'étude, mais est-ce que d'un autre côté, les principaux éléments, c'est pas quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) des éléments qui sont interpellés par l'étude qui sont plutôt de nature environnementale?

**PAR M. COSMIN VASILE:**

2010 Pas nécessairement. Je vais vous donner, puis on l'a mentionné dans une recommandation!

2015 Par exemple, la quantité, on a proposé comme recommandation spécifique de considérer – juste un instant, je vais trouver la recommandation spécifique, de considérer le taux, je vais trouver!

Premièrement, on parle au gouvernement, on recommande au gouvernement d'exiger aux entreprises d'internaliser les coûts directs, indirects. Donc on interpelle...

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2020 Je m'excuse, ce que je voulais dire, j'aurais dû préciser, c'est dans le cadre pour ce qui concerne l'étude pilote.

**PAR M. COSMIN VASILE:**

2025 Oui.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2030 C'est cet aspect-là que je voulais surtout souligner, là.

**PAR M. GUY LESSARD:**

2035 En fait, les projets pilotes sont surveillés par les gens du ministère de l'Environnement et du Développement durable.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Donc ça pourrait être les personnes responsables?

2040 **PAR M. GUY LESSARD:**

Oui, oui.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2045 OK, c'est ce que je voulais savoir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2050 Alors merci beaucoup messieurs.

**PAR M. GUY LESSARD:**

2055 Ça nous a fait plaisir.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonne soirée.

2060

---

**QUÉBEC SOLIDAIRE – UNIVERSITÉ LAVAL**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2065

J'inviterais maintenant le représentant de Québec solidaire Université Laval, monsieur Raphaël Langevin.

**PAR M. RAPHAËL LANGEVIN:**

2070

Bonsoir. Je fais partie de l'association campus de Québec solidaire à l'Université Laval. Je m'occupe des affaires à l'externe et je viens ici vous parler de notre mémoire sur les gaz de schiste.

2075

Premièrement, notre mémoire est assez exhaustif, on supporte le mémoire de Québec solidaire Capitale-Nationale qui se veut plus précis dans ses recommandations, par l'apport de faits et de données techniques qu'on a réussi à rassembler au travers de nos recherches.

2080

Dans notre mémoire, on a pris soin, on a pris le temps de le diviser en quatre (4) sections, en quatre (4) volets, et d'énoncer vingt (20) recommandations au travers de notre mémoire.

2085

Les quatre (4) sections sont: les impacts sur l'environnement, les impacts sur la santé et la sécurité, les impacts économiques et aussi l'aspect législatif entourant l'industrie des gaz de schiste.

Je vais faire un bref résumé des quatre (4) volets!

2090

Pour ce qui est des impacts environnementaux, ce qui est prôné actuellement par l'APGQ et le ministère des Ressources naturelles, c'est que le gaz naturel pollue éventuellement moins que les hydrocarbures dits lourds ou le pétrole, et que l'industrie du gaz de schiste, ici en sol québécois, pourrait diminuer notre importation de gaz naturel en provenance des territoires albertins.

Sauf que dans les études qu'on a consultées, disons celle justement du docteur Howarth de l'Université Cornell faisait mention que ce n'était pas nécessairement vrai, que le gaz de schiste

2095 avait un potentiel écologique plus grand que le charbon même, à cause des fuites potentielles qui pouvaient être attribuées lors du processus de forage.

2100 On fait aussi mention dans nos études d'impacts environnementaux de la quantité d'eau qui est utilisée. Même le ministère de l'Environnement s'est posé des questions aussi, à savoir s'il n'y aurait pas des possibilités de conflit au niveau de la gestion des eaux ici en sol québécois, et on est allé dans une étude produite par le Munk Center of Global Affairs de l'Université de Toronto, qui faisait état des quantités d'eau qui étaient prélevées en Colombie-Britannique dans les puits et qui représentaient jusqu'à dix (10) fois la quantité qui était à la base annoncée par l'industrie.

2105 Donc il y a une inquiétude grandissante au niveau de la quantité des eaux. Quand on dit qu'à la base, l'Association pétrolière va prendre dix millions de litres (10 M l) d'eau pour un seul puits et qu'en Colombie-Britannique, ils en prennent quatre-vingt-dix millions (90 M l), donc les citoyens se posent beaucoup de questions, à savoir s'il va y avoir une réglementation associée à tout cela.

2110 Donc on a produit deux (2) recommandations qui sont générales pour ce volet-là.

2115 On recommande, dans le fond, les études d'impact sur le bilan de gaz à effet de serre québécois et aussi, on recommande qu'il y ait instauration d'une autorité gouvernementale qui distribue les permis environnementaux et qui ait, pour premier souci, la préservation de nos réserves en eau et la qualité de nos réserves en eau.

2120 Pour les impacts sur la santé et sécurité, deux (2) choses qui nous viennent majoritairement à l'esprit, c'est justement les cas de contaminations qui ont été recensés aux États-Unis. Plus de mille (1000) cas par le journal indépendant ProPublica, et aussi les règles de sécurité qui sont pour le moins absentes dans certains cas ici dans les territoires québécois.

2125 Donc au niveau de la contamination, l'étude Fracture Lines de l'Université de Toronto fait mention de la possibilité, de la capacité de la fracturation, du processus de fracturation hydraulique pour contaminer les nappes phréatiques contre comparativement, à ce que dit l'Association pétrolière et gazière qui dit qu'il y a un millier de mètres de roche imperméable qui sépare les points de fracturation et les réserves d'eau potable.

2130 Ce qui est démenti justement dans les différentes études.

Et suite à ça, plusieurs témoignages ont été recueillis aussi, à savoir si dans l'éventuel cas où il y avait contamination ou des risques d'explosions dues aux fuites de gaz naturel, ce qui s'est vu dans certains cas en Pennsylvanie, on voulait savoir s'il y avait une garantie, une assurance derrière les risques qui étaient potentiellement encourus.



2135 Et lors du recueil de nos témoignages, on s'est rendu compte qu'il n'y avait aucune  
compagnie d'assurance qui dédommageait ce type de dégâts là. Il fallait absolument que celui qui  
était le plaignant, il fallait que le plaignant accuse directement la compagnie gazière et se défendre  
par rapport à elle en prouvant que c'était bien l'activité gazière qui avait occasionné les dégâts. Ce  
2140 qui est assez difficile pour la majorité des citoyens qui n'ont pas nécessairement les moyens d'aller  
affronter une société gazière grandissante.

Dans la section des impacts économiques, on a majoritairement fait notre section, construit  
notre section autour de l'étude de Secor qui, elle, fait mention des retombées économiques de  
deux cent soixante millions de dollars (260 M\$) par année, ce qui a été utilisé plusieurs fois par le  
2145 ministère des Ressources naturelles.

Mais pour ensuite revenir sur nos pas et s'apercevoir, selon le professeur Bernard de  
l'Université Laval, Jean-Thomas Bernard, qui, lui, dit finalement, ce sera pas deux cent soixante  
millions (260 M\$), ça risque d'être juste quarante-sept millions de dollars (47 M\$) par année au  
2150 niveau des redevances, parce que le prix du gaz est tellement bas que ça permet pas de valider  
l'étude de Secor qui, elle, se base sur un prix du gaz à six dollars (6 \$) le millier de pieds cubes,  
quand il est actuellement à trois point cinq dollars (3,5 \$) le millier de pieds cubes.

2155 Donc là, on se pose énormément de questions.

Et aussi des gens comme Normand Mousseau et Daniel Breton se sont posé des questions  
là-dessus et eux affirment même qu'on paierait les entreprises gazières afin qu'elles viennent  
exploiter nos ressources!

2160 Donc on s'est dit, pourquoi est-ce qu'il y a pas d'étude plus concrète sur le sujet, à savoir  
quel est le réel potentiel économique avantageux pour le Québec face à l'industrie des gaz de  
schiste!

2165 Donc ce qui fait partie d'une autre de nos recommandations.

Dernier volet, législatif, on mentionne le caractère privilégié, on peut dire, le caractère de  
primauté de la Loi sur les mines dont on a entendu beaucoup parler qui, dans le fond, fait en sorte  
qu'il y a un droit de veto assez, disons, contesté, de la part des municipalités, le droit de veto du  
ministère des Ressources naturelles qui décide tout simplement de ne pas tenir compte de l'avis  
2170 des municipalités et des citoyens pour l'octroi des permis d'exploration.

Donc ce qu'on a recommandé, nous, tout simplement, c'est d'abolir dans les textes de loi ces  
articles-là tout simplement, parce que c'est des ressources qui sont sur les terrains des  
municipalités, que les citoyens qui vivent sur ces terrains-là doivent avoir un droit, un droit de

2175 regard sur l'activité qui peut se présenter dans leur cour, et que ces modifications-là à la Loi sur les mines ne doivent pas aussi être reportée dans la future loi sur les hydrocarbures qui fait présentement l'objet d'une étude par le ministère.

2180 On parle aussi de l'élargissement du mandat du BAPE. Comme vous l'avez mentionné tantôt, vous avez un mandat qui est circonscrit, mais selon des personnalités comme Jean Baril, ancien commissaire ou vice-président au BAPE, je me souviens plus exactement à quel poste il siégeait, mais il disait que le BAPE pouvait, s'il en sentait le besoin, élargir son mandat pour tout simplement dire qu'il n'était pas nécessairement d'accord avec l'implantation de l'industrie maintenant et qu'il recommandait un moratoire jusqu'à temps qu'on ait fait la lumière sur les  
2185 différents aspects de cette industrie.

Donc en regroupant les quatre (4) volets, ce qu'on s'est rendu compte, c'est qu'il y avait, dans toute la recherche qu'on a faite, tout le travail qu'on a fait, on s'est rendu compte qu'il n'y avait pratiquement aucun bénéfice à travers ces quatre (4) aspects-là, bénéfices pour la société québécoise globalement.  
2190

Donc on s'est posé des questions. Je me suis fait énormément poser de questions sur le sujet, à savoir pourquoi les politiques libérales vont en ce sens-là, et j'ai développé des hypothèses, trois (3) hypothèses sur les causes, les raisons des politiques favorables à l'égard de l'industrie du gaz de schiste, et j'ai un document ici qui est très explicite, qui explique mes trois (3) hypothèses.  
2195

Je veux juste les mentionner brièvement, et je finirai là-dessus.

2200 Donc alors, l'hypothèse numéro 1, on pourrait tout simplement dire que les libéraux sont des bons samaritains et qu'ils sont tout simplement mal informés. Et d'un certain côté, ce serait juste de la négligence politique.

2205 L'hypothèse numéro 2, les libéraux ont tissé des liens avec les gens de l'industrie et ils veulent les avantager. Ce qui serait potentiellement plausible.

Et hypothèse numéro 3, les libéraux et Hydro-Québec sont en quelque sorte des complices qui tirent profit de l'absence de réglementation de l'industrie.

2210 Alors cette hypothèse-là est basée sur les textes de justement Daniel Breton, de Normand Mousseau, des livres "Au bout du pétrole" et "Maîtres chez nous, XXI<sup>e</sup> siècle", et aussi basée sur certains articles d'actualité qui, dans le fond, montrent le parcours d'André Caillé et de Thierry Vandal au sein de la société d'État Hydro-Québec, et que ça montre clairement qu'il y a un préjugé

2215 extrêmement favorable face au développement de l'industrie du gaz sur le dos de l'industrie hydroélectrique et l'industrie éolienne ici au Québec.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2220 En conclusion!

Ah, c'est tout?

**PAR M. RAPHAËL LANGEVIN:**

2225 Oui, c'est ça. Dans le fond, c'est ma conclusion, c'est ça.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2230 Bien, merci, vous arrivez dans votre temps!

Merci beaucoup, nous n'avons pas de question.

**PAR M. RAPHAËL LANGEVIN:**

2235 Pas de question?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2240 Non.

---

**TERRE CITOYENNE**

2245 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'inviterais maintenant monsieur Laurent Lamarre de Terre citoyenne.

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2250 Madame la Commissaire, messieurs les Commissaires, bonsoir.

2255 Après plusieurs journées d'écoute et en fin d'écoute, est-ce qu'on peut penser que les derniers qui passent, c'est le dessert pour vous?

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Tout à fait.

2260 **PAR M. LAURENT LAMARRE:**

En tout cas, on va essayer que ce soit goûteux!

2265 Le document que je vais vous présenter de Terre citoyenne est un peu différent de celui que vous avez, parce que par un souci de rentrer dans le temps et les exercices que j'avais faits pour le lire dépassaient le temps, donc je l'ai raccourci.

2270 J'ai remis un exemplaire à madame Gélinas, la version écourtée, mais si vous suivez sur le texte que vous avez, ça s'enchaîne pas mal dans la même lignée.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Terre citoyenne...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 1, 3<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... pour les régions.")**

2275 Je pense que tout le monde souhaite ça, ça paraît même un petit peu vertueux puis monotone de le redire.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, 3<sup>e</sup> paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "En cela...")**

2280 **FIN DE LA LECTURE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... de meilleures retombées.")**

Colombie-Britannique, elle voulait faire comme en Colombie-Britannique.

2285 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, 1<sup>er</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Un changement de cap...")**

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, 4<sup>e</sup> paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "... cette interprétation.")**

2290 Où on voit que le gouvernement lui-même est pas trop crédible, on va s'appuyer sur le BAPE!

Cette crédibilité-là, actuellement, elle est ébranlée, celle du gouvernement.

Voici les événements actuels auxquels je fais mention et qui sèment le doute dans la population chez beaucoup de citoyens.

2295

C'est des événements que Terre citoyenne a choisis de près.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 1<sup>re</sup> ligne, "Rappelons...")**

2300

**FIN DE LA LECTURE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... afin de réclamer...")**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Voulez-vous accélérer un petit peu!

2305

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

Oui. J'achève, ce sera pas long.

2310

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Si vous voulez rentrer dans votre temps.

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2315

OK.

**LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernier paragraphe, 3<sup>e</sup> ligne, "... afin de réclamer...")**

2320

**FIN DE LA LECTURE (Page 5, dernier paragraphe, fin, "... du Québec.")**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2325

Merci. Tout à l'heure, vous avez parlé de perte de valeur des résidences, vous avez fait allusion à une loi au Danemark.

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2330

Oui.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2335 C'est une loi sur?

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2340 C'est une loi qui a été votée en janvier dernier au Danemark. J'ai pas les données, mais je peux vous les fournir, c'est quelqu'un d'autre qui a fait la recherche pour moi.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2345 Monsieur Germain.

**PAR LE COMMISSAIRE GERMAIN:**

2350 Et je crois aussi qu'elle est mentionnée, cette loi-là, dans le rapport du BAPE sur le projet éolien des Érables.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

OK, merci.

2355 Madame Trudeau.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

2360 Concernant l'invocation de la Charte des droits et libertés de la personne dans le dossier du gazoduc Ultramar, avez-vous des précisions là-dessus?

C'est sur le droit d'expropriation versus le droit de la propriété?

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2365 Le recours qui a été entamé qui est avec maître Guy Bertrand, puis l'Association, c'est l'APPAF.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

2370 Pardon?

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2375 Madame, en tapant APPAF sur Internet, je crois que c'est A-P-P-A-F, OK! C'est madame France Lamonde qui est responsable de ce mouvement-là.

2380 Eux sont allés en recours pour une utilisation abusive de la Loi de l'expropriation par Ultramar. C'est une loi privée qui leur avait été accordée, et les citoyens, quand ils devaient négocier de gré à gré avec Ultramar pour le passage avaient pas grand pouvoir de négociation. Quand vous avez quelqu'un devant vous qui a le pouvoir de vous exproprier, quand il est tanné de négocier, bien, il fait ce qu'il a à faire.

2385 C'est pour ça que la menace d'expropriation, les gens ont considéré qu'il y avait une utilisation abusive.

Là, les débats continuent actuellement, c'est encore en débat.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

2390 Vous savez pas quand ça va être entendu?

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2395 Il y a une partie qui a été entendue. C'est qu'au niveau du gouvernement, ils contestaient le fait que le gouvernement n'aurait pas dû donner cette loi-là, et ce qui a été reconnu par le juge, c'est que le gouvernement était correct de donner la loi.

2400 Là, ce qu'il fallait juger, c'était l'attitude, la façon dont Ultramar utilisait la loi.

**PAR LA COMMISSAIRE TRUDEAU:**

Merci.

2405 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Locat.

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

2410

Concernant les risques environnementaux ou encore les problèmes qui sont pas prévisibles immédiatement, donc lors de travaux potentiels, est-ce que vous suggérez finalement la constitution d'un fonds de patrimoine?

2415

Comment est-ce qu'on devrait assumer les garanties, d'après vous?

**PAR M. LAURENT LAMARRE:**

2420

Nous, on n'a pas abordé cet aspect-là, parce que Terre citoyenne, on est plutôt en appui aux groupes, et comme je le mentionnais en début du mémoire, c'est sur la façon de faire actuellement, c'est sur la démarche globale qu'on intervient.

Donc on n'a pas de recommandation spécifique sur le moyen d'aller plus loin.

2425

**PAR LE COMMISSAIRE LOCAT:**

Merci.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2430

Merci beaucoup monsieur.

2435

---

**FRANCINE LEMAY**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2440

J'inviterais maintenant notre dernière participante, madame Francine Lemay.

**PAR Mme FRANCINE LEMAY:**

Bonsoir monsieur le Président, bonsoir madame et messieurs les Commissaires.

2445

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Bonsoir.



**PAR Mme FRANCINE LEMAY:**

2450

Moi, d'abord, cherchez pas mon mémoire, c'est un mémoire verbal. J'ai hésité avant d'en faire un, puis finalement, j'ai dit, je vais me lancer.

2455

J'avais un plaidoyer que je voulais faire pour notre région de Lotbinière, alors je suis complètement différente de tous les autres. Alors comme dessert, peut-être que vous allez apprécier, je sais pas.

2460

Donc je suis moi aussi une citoyenne de Leclercville impliquée bénévolement depuis plus de trente (30) ans dans la préservation du patrimoine de la MRC de Lotbinière.

2465

C'est de ce point de vue que je vais essayer de vous convaincre ce soir que simplement l'idée de penser exploiter des puits de gaz de schiste est en totale contradiction et opposition avec la vocation naturelle de la vallée du Saint-Laurent, plus particulièrement en ce qui nous concerne, de Saint-Antoine-de-Tilly à Leclercville.

2470

Parlons d'abord de ma municipalité, Leclercville, où deux (2) puits ont été forés dans une forêt exceptionnelle que nous appelons non pas les terres publiques, mais la forêt seigneuriale Joly qui, de surcroît, abrite une réserve écologique, la Réserve Lionel-Cinq-Mars.

2475

Pour ces deux (2) puits, Talisman Energy couvre une superficie de vingt-deux mille quatre cents mètres carrés (22 400 m<sup>2</sup>). La forêt y a été bien sûr rasée. Quoi qu'il arrive, elle ne pourra jamais être restaurée en forêt mature.

Parce que ces puits ont été forés en plein bois, nous avons tous été mis devant le fait accompli et un peu lents à comprendre ce qui se passait. De toute façon, aucune information ne circulait.

2480

Mon premier contact avec le gaz de schiste s'est fait un soir de février alors que je me rendais avec deux (2) autres administrateurs à une réunion de l'Organisme de bassin versant de la rivière du Chêne que vous avez rencontré cet après-midi. En route, nous avons aperçu la lueur de la torchère du puits de Saint-Édouard, foré lui aussi dans la forêt seigneuriale.

2485

Puis à la réunion, rendue à la réunion, un point à l'ordre du jour abordait pour la première fois le sujet du gaz de schiste.

J'y ai alors appris que le sous-sol ne nous appartenait pas, ici au Québec, et que cette nouvelle technologie connaissait des ratés aux États-Unis.

2490 Rien pour nous rassurer! Pendant l'hiver, nous n'avons même pas su qu'il y avait un lien avec ces hélicoptères qui nous survolaient à basse altitude.

2495 Ce n'est qu'en juin, le 15 juin, que j'ai pris la mesure de ce qui nous pendait au bout du nez, alors qu'une réunion d'information animée par la compagnie Talisman a lieu à Leclercville, pour expliquer le procédé, et rassurer les citoyens.

C'est en voyant le nombre imposant de représentants de Talisman, au moins une dizaine, sinon plus, que j'ai compris qu'on avait un problème, surtout quand Vincent Perron nous a dit qu'on vivrait ensemble pendant les vingt (20) prochaines années!

2500 Je ne parlerai pas ce soir des risques environnementaux, du lourd tribut en eau payé par la rivière du Chêne, d'une filière énergétique qui ne cadre pas avec le développement durable, des redevances ridicules payées par les compagnies gazières.

Bien d'autres intervenants vous l'ont démontré, et je partage ces inquiétudes.

2505 Je ne demande pas un moratoire, je demande que tout simplement il soit abandonné, parce qu'il n'est pas socialement acceptable.

2510 Le Lotbinière actuel est l'aboutissement de l'occupation de notre territoire depuis plus de trois cent cinquante (350) ans lors de la mise en place des premières seigneuries. L'agriculture s'est développée dès le début, façonnant ce paysage que nous voulons préserver et mettre en valeur.

2515 Cette interaction harmonieuse entre l'activité humaine essentiellement agricole et la nature où le fleuve Saint-Laurent occupe une place prépondérante a vu naître ces dernières décennies dans notre région une panoplie d'activités parfaitement bien intégrées.

2520 La mise en valeur de notre riche patrimoine fait la fierté des résidents et attire les visiteurs avides de tourisme culturel. Les maisons bicentennaires situées dans quelques-uns des plus beaux villages du Québec, comme Saint-Antoine-de-Tilly et Lotbinière, le Domaine Joly à Sainte-Croix, le Moulin du Portage à Lotbinière, un ancien moulin à farine devenu une petite salle de spectacle; ces deux (2) derniers, le Domaine Joly et le Moulin du Portage sont des bâtiments historiques classés.

2525 Tous ces endroits respirent le calme, la tranquillité et la beauté, tout comme les très nombreuses fermes aux cultures et élevages variés.

La nature omniprésente permet de nombreuses activités, sentier pédestre, descente de rivière, pêche, randonnée cycliste, sortie ornithologique et bien plus encore.

2530 C'est dans ce portrait rural, champêtre et bucolique qu'atterrissent Talisman Energy et ses compères, dans le but avoué de faire de la région de Lotbinière un Klondike gazier pendant vingt (20) ans!

2535 Imaginons des dizaines de puits par municipalité, pas tous au même stade de développement, avec leur ballet incessant de camions qui transportent le matériel de forage, les produits chimiques, les millions de litres d'eau nécessaires à la fracturation, d'autres millions de litres d'eau contaminées à évacuer, le bruit assourdissant des foreuses.

2540 Fini la tranquillité pour les résidents, la sécurité sur nos routes pour les cyclistes, les promeneurs et même les tracteurs.

Finis les visiteurs charmés par notre patrimoine et notre nature paisible.

2545 C'est le choc entre deux (2) façons de voir le développement de notre région, celle décidée par nous et celle imposée par l'industrie qui n'a que faire de notre volonté.

2550 Ces deux (2) façons de voir ne peuvent pas cohabiter. Il y a vingt-cinq (25) ans, j'avais aussi soumis un mémoire au BAPE, le BAPE d'André Beauchamp. Le sujet était le passage de la ligne de transmission Radisson-Nicolet-Des Cantons. Hydro-Québec prévoyait traverser le fleuve entre Lotbinière et Grondines.

2555 L'opposition des citoyens a été telle que le BAPE a recommandé au ministre qu'Hydro-Québec creuse un tunnel sous le fleuve, afin de préserver l'intégrité visuelle du Saint-Laurent. C'était une victoire éclatante de citoyens déterminés dont plusieurs montent à nouveau aux barricades.

C'était David contre Goliath en 1986, ça l'est encore aujourd'hui.

Nous avons bien l'intention de gagner cette fois-ci encore.

2560 Je compte sur vous pour dire à monsieur Charest, à madame Normandeau et aussi au ministre Arcand que j'ai rajouté dernièrement parce qu'il nous croit très dociles dans Lotbinière, que les citoyens de Lotbinière sont des gens très déterminés qui, en plus, sont forts de l'appui de l'immense majorité des Québécois.

2565 Je vous remercie pour votre écoute attentive.

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

2570

**PAR Mme FRANCINE LEMAY:**

Il y a rien à ajouter!

2575

**PAR LE PRÉSIDENT:**

Il y a rien à ajouter.

2580

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LE PRÉSIDENT:**

2585

Ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

La Commission d'enquête va poursuivre ses travaux. Elle se rendra notamment en Pennsylvanie la semaine prochaine et dans l'État de New York.

2590

Et elle entend remettre son rapport au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard le 4 février 2011.

Je vous rappelle que vous pouvez exercer un droit de rectification par écrit. Comme je l'ai expliqué, le droit de rectification, c'est sur un fait, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre.

2595

Les transcriptions seront accessibles dans environ une semaine sur le site Web du BAPE, au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, ainsi que dans les centres de consultation ouverts dans la région.

2600

Ceux-ci demeureront ouverts un mois après que le rapport du BAPE aura été rendu public.

Les documents et renseignements obtenus par la Commission d'enquête seront également accessibles.

2605

Les commissaires Nicole Trudeau, Michel Germain et Jacques Locat se joignent à moi pour vous remercier pour avoir participé à nos travaux.

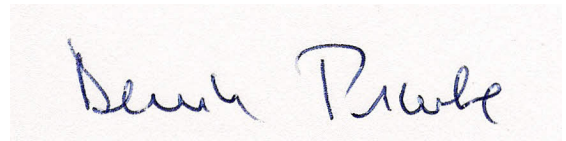
Merci à ceux qui ont posé des questions, à ceux qui ont déposé un mémoire et à ceux qui ont présenté verbalement leur opinion.

2610 Merci à tous ceux qui ont participé aux séances publiques, également les personnes-ressources qui, par leurs informations qu'ils ont communiquées au cours de la première partie, nous ont servis.

2615 Merci enfin aux membres de l'équipe de la Commission d'enquête, madame Monique Gélinas coordonnatrice, Julie Olivier conseillère en communication, Annie Champagne qui est analyste, notre sténographe qui va sténotyper les documents par Internet, madame Proulx, monsieur Pierre Dufour qui s'est occupé de la webdiffusion, monsieur Richard Grenier et monsieur Michel Filteau qui ont été responsables de l'organisation technique.

2620 Merci et bonne fin de soirée.

2625 Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

A rectangular box containing a handwritten signature in blue ink that reads "Denise Proulx".

DENISE PROULX, s.o.